

Liste rouge des oiseaux nicheurs

Espèces menacées en Suisse



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral de l'environnement OFEV



vogelwarte.ch

Liste rouge des oiseaux nicheurs

Espèces menacées en Suisse

Impressum

Valeur juridique

La présente publication est une aide à l'exécution élaborée par l'OFEV en tant qu'autorité de surveillance. Destinée en premier lieu aux autorités d'exécution, elle concrétise des notions juridiques indéterminées provenant de lois et d'ordonnances et favorise ainsi une application uniforme de la législation. Elle sert notamment d'outil aux autorités d'exécution pour déterminer si des biotopes doivent être désignés comme étant dignes de protection (art. 14, al. 3, let. d, OPN).

Liste rouge de l'OFEV au sens de l'art. 14, al. 3, de l'ordonnance du 16 janvier 1991 sur la protection de la nature et du paysage (OPN ; RS 451.1), www.admin.ch/ch/f/rs/45.html.

Éditeurs

Office fédéral de l'environnement (OFEV)
L'OFEV est un office du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) ;
Station ornithologique suisse, Sempach.

Auteurs

Peter Knaus, Sylvain Antoniazza, Verena Keller,
Thomas Sattler, Hans Schmid et Nicolas Strebel,
Station ornithologique suisse

Accompagnement

Danielle Hofmann, Bruno Stadler, Reinhard Schnidrig
(OFEV, division Biodiversité et paysage)
Francis Cordillot (OFEV, Espèces, écosystèmes et paysage,
dès 2019 ecolingua)

Référence bibliographique

Knaus P., Antoniazza S., Keller V., Sattler T., Schmid H.,
Strebel N. 2021 : Liste rouge des oiseaux nicheurs. Espèces
menacées en Suisse. Office fédéral de l'environnement
(OFEV) ; Station ornithologique suisse.
L'environnement pratique n° 2124 : 54 p.

Traduction

Service linguistique de l'OFEV

Graphisme, mise en page

Cavelti AG, Marken. Digital und gedruckt, Gossau

Photo de couverture

Le Tarier des prés (*Saxicola rubetra*) est classé comme « vulnérable » en Suisse. Ses effectifs sont en constante diminution.

© Marcel Burkhardt

Téléchargement de la publication (PDF)

www.bafu.admin.ch/uv-2124-f

Il n'est pas possible de commander une version imprimée.

Cette publication est également disponible en allemand et en italien. La langue originale est l'allemand.

© OFEV / Station ornithologique suisse 2021

Table des matières

Abstracts	5	Annexes	41
Avant-propos	6	A1 Évolution de la Liste rouge des oiseaux nicheurs de Suisse	41
Résumé	7	A2 Sélection des taxons, nomenclature et taxonomie	41
1 Introduction	8	A3 Procédé utilisé pour établir la liste rouge	44
1.1 Bases et usage prévu	8	A4 Remerciements	49
1.2 Groupe taxonomique considéré	8	Bibliographie	50
1.3 La liste rouge, base pour la définition de priorités dans la protection de la nature	8	Répertoire des figures	53
2 État des oiseaux nicheurs en Suisse	10	Répertoire des tableaux	54
2.1 Degré de menace des espèces	10		
2.2 Vue d'ensemble des espèces en fonction du milieu naturel et du comportement migratoire	12		
3 Les espèces et leurs catégories de menace	15		
4 Interprétation et discussion de la liste rouge	26		
4.1 Comparaison avec les listes rouges précédentes	26		
4.1.1 Aperçu	26		
4.1.2 Motifs des changements de catégorie de menace	30		
4.1.3 Analyse des changements dans les différents milieux naturels	34		
4.2 Comparaison avec les pays voisins et l'Europe	36		
4.3 Importance de la liste rouge	38		
4.3.1 Aspects méthodologiques	38		
4.3.2 Contrôle des résultats et recherche des causes	39		
4.3.3 Espèces sur liste rouge et espèces prioritaires au niveau national	39		
4.3.4 Évaluation récapitulative de la liste rouge	40		

Abstracts

The Red List of threatened breeding birds in Switzerland was revised by the Swiss Ornithological Institute after ten years, following the guidelines of the IUCN (International Union for Conservation of Nature). It replaces the list of 2010. Since 2010, six species have been newly evaluated and a total of 205 species have been assessed. The number of critically endangered species (EN) has increased by four to 25. The proportion of species considered threatened was around 40 %, the same as in 2010. Of these, one third has always been rare in Switzerland. A fifth of the species were reclassified. Overall, the threat situation of breeding birds has not changed since 2010.

Conformément aux directives de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature), la Station ornithologique suisse de Sempach a procédé, après dix ans, à la révision de la liste rouge des oiseaux nicheurs. Cette nouvelle liste des oiseaux nicheurs menacés de Suisse remplace donc celle publiée en 2010. Six nouvelles espèces ont été étudiées, portant à 205 le total des espèces ayant fait l'objet d'une évaluation. Le nombre des espèces en danger (EN) est passé à 25 suite au classement de quatre nouvelles espèces dans cette catégorie. La part des espèces figurant sur la liste rouge est d'environ 40 %, comme en 2010. Cependant, un tiers d'entre elles ont toujours été rares en Suisse. Le classement d'un cinquième des espèces a été modifié. Dans l'ensemble, la situation des oiseaux nicheurs n'a pas changé par rapport à 2010.

Die Rote Liste der Brutvögel wurde gemäss den Richtlinien der IUCN (International Union for Conservation of Nature) nach zehn Jahren von der Schweizerischen Vogelwarte Sempach revidiert. Sie ersetzt die 2010 erschienene Liste. Seit 2010 sind sechs Arten neu evaluiert worden, insgesamt wurden 205 Arten beurteilt. Die Anzahl der stark gefährdeten Arten (EN) hat sich um vier auf 25 erhöht. Der Anteil der in der Roten Liste aufgeführten Arten beträgt rund 40 %, gleich wie 2010. Davon war ein Drittel der Arten in der Schweiz aber immer selten. Bei einem Fünftel der Arten ergaben sich Änderungen der Einstufung. Insgesamt hat sich die Gefährdungssituation der Brutvögel seit 2010 nicht verändert.

Conformemente alle direttive dell'UICN (Unione internazionale per la conservazione della natura), la Stazione ornitologica svizzera di Sempach ha rivisto, dopo dieci anni, la Lista Rossa degli uccelli nidificanti. Questa nuova lista sostituisce la Lista Rossa degli uccelli nidificanti minacciati in Svizzera, pubblicata nel 2010. Dal 2010, sei nuove specie sono state sottoposte a una valutazione; in totale, sono state valutate 205 specie. Alle specie fortemente minacciate (EN) se ne sono aggiunte quattro, raggiungendo un totale di 25. La percentuale di specie incluse nella Lista Rossa è di circa il 40 % ed è la stessa del 2010. In Svizzera, un terzo di queste ultime è tuttavia sempre stato raro. Per un quinto delle specie, ci sono state modifiche nella classificazione. Nel complesso, dal 2010 la situazione di minaccia degli uccelli nidificanti non è cambiata.

Keywords:

Red List, threatened species, species conservation, birds

Mots-clés:

Liste Rouge, espèces menacées, conservation des espèces, oiseaux

Stichwörter:

Rote Liste, gefährdete Arten, Artenförderung, Vögel

Parole chiave:

Lista Rossa, specie minacciate, conservazione delle specie, uccelli

Avant-propos

De tout temps, les oiseaux ont fasciné et passionné les humains, suscitant par leur vol, la richesse de leurs chants ou leur comportement un grand enthousiasme. Plus de 200 espèces d'oiseaux nichent actuellement en Suisse ; on les rencontre dans tous les milieux. L'état de leurs effectifs reflète les pratiques de gestion de ces milieux et indique où intervenir en priorité pour améliorer la situation lorsque celle-ci s'est détériorée par le passé.

Cette nouvelle liste rouge 2021 remplace, après dix ans, celle de 2010, conformément aux directives de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). Avec la liste rouge de 2001, c'est la première fois qu'ont pu être établies pour le même groupe d'organismes trois listes rouges successives sur la base des mêmes critères d'évaluation. Ces données facilitent les comparaisons et permettent de mieux appréhender l'évolution du degré de menace.

Dans la liste rouge 2021, le pourcentage d'espèces menacées est resté stable par rapport aux listes rouges 2001 et 2010, se maintenant à 40 %. L'indice Liste rouge (RLI), en revanche, affiche depuis 2001 une légère tendance à la baisse. De manière générale, les espèces non menacées se portent moins bien, et certaines d'entre elles ont dû être classées dans la catégorie des espèces potentiellement menacées. D'autres espèces ont toutefois vu leur situation évoluer positivement, grâce à des mesures intensives de protection et de conservation ou du fait des changements climatiques. Ce facteur influence notamment les espèces tributaires des forêts ou celles qui préfèrent les hivers moins rigoureux. Malgré les mesures mises en œuvre dans les zones agricoles ainsi qu'au niveau des zones humides et des lacs et cours d'eau, il n'a pas encore été possible d'enrayer le déclin des populations d'oiseaux dans ces zones.

Les mesures de conservation ont généralement plus de chances de succès si elles sont prises précocement, plutôt que d'attendre de voir les effectifs diminuer et/ou l'espèce concernée figurer sur la liste rouge. Seule une collaboration coordonnée permettra d'améliorer la situation générale des oiseaux et de la biodiversité, pour que les générations futures puissent elles aussi voir évoluer ce groupe d'espèces fascinant et que l'on puisse préserver la richesse qu'offre la nature. Si l'on parvient à réduire le nombre d'espèces menacées sur la prochaine liste rouge, un grand pas sera fait en direction d'un développement durable.

Franziska Schwarz, sous-directrice
Office fédéral de l'environnement (OFEV)

Résumé

La présente liste rouge 2021 des oiseaux nicheurs menacés de Suisse a été établie conformément aux critères de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) et aux directives d'application correspondantes pour les listes régionales et nationales. Elle met à jour et remplace la liste publiée en 2010. Il s'agit ainsi de la troisième liste des oiseaux nicheurs menacés de Suisse établie sur la base des critères de l'UICN.

Depuis 2010, six nouvelles espèces ont été évaluées. Sur les 205 espèces nichant maintenant en Suisse (sans les espèces accidentelles), 83 (40 %) figurent sur la liste rouge des oiseaux nicheurs menacés. Parmi ces espèces, sept sont classées comme *éteintes en Suisse* (RE), neuf sont *au bord de l'extinction* (CR), 25 *en danger* (EN) et 42 *vulnérables* (VU). Des 83 espèces sur la liste rouge, 31 (37 %) ont toujours été rares en Suisse. Si l'on considère la répartition des espèces figurant sur la liste rouge en fonction des milieux, la proportion des espèces menacées est nettement plus élevée dans les zones agricoles et les milieux humides que dans les forêts ou les milieux alpins. Dans l'ensemble, la part des espèces sur la liste rouge est cependant restée stable de 2001 à 2010, puis se maintenant à 40 % jusqu'à 2021.

Des 205 espèces d'oiseaux, 60 % n'ont pas été inscrites sur la liste rouge des oiseaux nicheurs menacés ; 41 d'entre elles (20 %) sont classées dans la catégorie *potentiellement menacé* (NT) et 80 dans la catégorie *non menacé* (LC). On a observé entre 2001 et 2021 une augmentation de la part des espèces potentiellement menacées (NT) – qui est passée de 12 à 20 % –, du fait de la baisse de leurs effectifs.

Environ 20 % des 205 espèces évaluées ont changé de catégorie par rapport à 2010. Sur les 42 espèces concernées, 25 sont passées dans une catégorie supérieure et 17 dans une catégorie inférieure. Comme le montre l'analyse différenciée des listes de 2010 et de 2021, la situation des oiseaux nicheurs s'est globalement détériorée. Les espèces des zones agricoles et des zones humides sont particulièrement touchées. La comparaison de la liste rouge avec celles des pays voisins dénote également le degré de menace relativement plus élevé qui pèse sur les oiseaux nicheurs suisses dans ces zones.

Sur la base de la liste rouge des espèces menacées, il est possible de définir, en tenant compte d'autres facteurs tels que l'importance internationale des effectifs suisses la nécessité de prendre des mesures spécifiques, les priorités en matière de conservation des espèces du point de vue de la Confédération.

1 Introduction

1.1 Bases et usage prévu

Les listes rouges évaluent la probabilité de disparition d'organismes et de milieux naturels, constituant ainsi un système d'alerte dans le cadre de la préservation de la biodiversité. Depuis 2000, les espèces en Suisse sont évaluées conformément aux critères de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN 2012 ; 2017). Les listes rouges servent notamment de base pour : 1. désigner comme dignes de protection des biotopes abritant des espèces menacées, ce qui constitue un argument de poids lors de la pesée des intérêts dans les projets de planification et de construction visée aux art. 18, al. 1^{er}, de la loi sur la protection de la nature et du paysage (LPN ; RS 451) et à l'art. 14 de l'ordonnance correspondante (OPN ; RS 451.1) ; 2. définir les priorités des mesures ciblées de conservation des espèces en fonction des deux facteurs combinés du degré de menace et de la responsabilité internationale (espèces prioritaires au niveau national ; OFEV 2019) ; 3. informer le public sur l'état de la biodiversité.

1.2 Groupe taxonomique considéré

En Suisse, les listes rouges sont élaborées depuis 2000 conformément aux critères et aux directives de l'UICN, un système reconnu au niveau international. Les bases pour la révision et l'actualisation de la liste rouge des oiseaux nicheurs de 2010 (Keller et al. 2010a) étaient nettement meilleures, essentiellement grâce aux relevés pour l'Atlas des oiseaux nicheurs de Suisse 2013-2016 (Knaus et al. 2018). Les programmes de surveillance et les méthodes d'évaluation pour les différentes espèces ont également été améliorés (cf. détails à l'annexe A3). Ces données détaillées concernant l'évolution des effectifs et la taille de la zone de nidification ont facilité l'application des critères.

L'évaluation a porté sur 205 des 223 espèces nichant ou ayant niché en Suisse. Conformément aux directives de l'UICN, onze espèces nicheuses accidentelles (au plus trois preuves de nidification) et sept espèces dont les populations nicheuses sont issues d'individus échappés de captivité n'ont pas été retenues (cf. détails à l'annexe 2).

1.3 La liste rouge, base pour la définition de priorités dans la protection de la nature

Les listes rouges selon l'UICN se fondent sur l'évaluation de la probabilité d'extinction d'une espèce pendant une période donnée à l'échelle mondiale ou évaluent le risque de disparition d'une espèce de la région étudiée, dans le cas présent, de Suisse. Comme le souligne aussi l'UICN (p. ex. Miller et al. 2006), ces listes seules ne sont pas suffisantes pour fixer les priorités dans le domaine de la protection de la nature. Pour déterminer quelles espèces sont spécialement importantes pour la protection de la nature, il faut en particulier tenir compte de l'importance des populations considérées au plan international, mais aussi d'autres facteurs tels que l'urgence et la nécessité d'agir.

S'agissant des oiseaux nicheurs, deux listes ont été publiées en 2010, l'une répertoriant les espèces particulièrement importantes pour la protection de la nature (espèces prioritaires au niveau national) et l'autre les espèces qui ont besoin de mesures de conservation spécifiques (espèces prioritaires pour une conservation ciblée) (Keller et al. 2010b). La Confédération a élaboré en 2011 une méthode permettant de déterminer les priorités au niveau national, qui a été mise à jour depuis (OFEV 2011, 2019). Celle-ci sert ainsi de base à la priorisation des mesures de conservation des espèces. La liste des espèces prioritaires au niveau national recense toutes les espèces dont la conservation est une priorité nationale en raison de la menace qui pèse sur elles et de la grande responsabilité que la Suisse assume à leur égard au plan international. L'exécution privilégie des actions en faveur des espèces pour lesquelles il existe un besoin clair de prendre des mesures.

2 État des oiseaux nicheurs en Suisse

2.1 Degré de menace des espèces

L'évaluation a porté sur 205 espèces d'oiseaux nicheurs de Suisse (Knaus et al. 2021). Pour toutes les espèces, les données disponibles étaient suffisantes pour en permettre le classement. Depuis la dernière liste rouge de 2010, six nouvelles espèces (Fuligule nyroca, Grande Aigrette, Pluvier guignard, Circaète Jean-le-Blanc, Cisticole des joncs et Fauvette passerinette) ont été incluses dans l'évaluation, car elles ne sont plus considérées comme nicheuses accidentelles (au plus trois preuves de nidification) depuis 2019.

Vue d'ensemble des espèces d'oiseaux selon les critères de l'UICN

La liste rouge des oiseaux nicheurs menacés de Suisse, qui inclut les catégories RE (*éteint en Suisse*), CR (*au bord de l'extinction*), EN (*en danger*) et VU (*vulnérable*), comprend 83 espèces (40 % des espèces évaluées ; tab. 1), tandis que 41 autres espèces (20 %) sont classées comme NT (*potentiellement menacé*). 81 espèces sont considérées comme LC (*non menacé*) (tab. 1, fig. 1).

Le détail des espèces figurant dans chaque catégorie de menace est disponible auprès de la Station ornithologique suisse de Sempach, de même que la documentation relative à la classification pour chacune d'entre elles (Knaus et al. 2021).

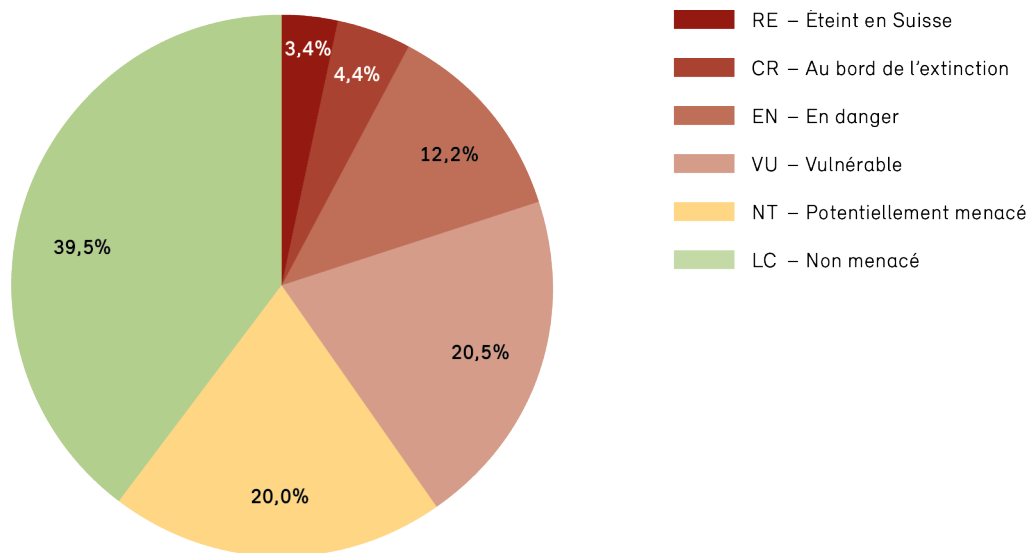
Tableau 1

Nombre d'espèces par catégorie de menace

Catégorie		Nombre d'espèces	Proportion (%) de la liste rouge	Proportion (%) du total des espèces évaluées
RE	Éteint en Suisse	7	8,4 %	3,4 %
CR	Au bord de l'extinction	9	10,9 %	4,4 %
EN	En danger	25	30,1 %	12,2 %
VU	Vulnérable	42	50,6 %	20,5 %
<i>Total des espèces de la liste rouge</i>		83	100 %	40,5 %
NT	Potentiellement menacé	41	–	20,0 %
LC	Non menacé	81	–	39,5 %
<i>Total des espèces évaluées</i>		205	–	100 %

Figure 1

Répartition des espèces par catégorie de menace

**Espèces nicheuses rares**

Une partie des espèces figurant sur la liste rouge sont des espèces rares en Suisse, dont les effectifs sont réduits. Des 83 espèces sur la liste rouge, 31 (37 %) sont considérées comme ayant toujours été rares dans notre pays depuis 1800. Leur effectif nicheur ne compte souvent que quelques couples ; la limite est fixée à 25 couples nicheurs (50 individus). De plus, ces espèces ne nichent généralement pas tous les ans en Suisse, et sont de ce fait des espèces nicheuses irrégulières.

Huit de ces espèces rares sont classées dans la catégorie EN, 22 dans la catégorie VU et une dans la catégorie RE. Pour cette dernière, la Fauvette orphée, la dernière preuve de nidification remonte à 30 ans. Quatre espèces qui étaient encore considérées en 2010 comme ayant toujours été rares sont devenues plus fréquentes et ont atteint depuis des effectifs nicheurs supérieurs à 25 couples : le Martinet pâle, le Guêpier d'Europe, le Pic à dos blanc et le Roselin cramoi.

Différentes raisons expliquent pourquoi certaines espèces restent rares en Suisse. Souvent, c'est parce que notre pays se situe à la limite de leur zone de nidification, comme par exemple dans le cas de la Mouette mélanocéphale, de la Bouscarle de Cetti ou de la Fauvette épervière. Beaucoup d'espèces de canards qui hivernent en Suisse en grand nombre ne nichent dans le pays que de façon sporadique, car elles ne semblent trouver l'habitat qui leur convient pour se reproduire que localement et/ou seulement certaines années. Certaines espèces étendent leur zone de nidification mais ne se reproduisent qu'en petit nombre à l'heure actuelle. Il est possible que ces dernières puissent dépasser la barre des 25 couples dans un avenir proche. Il arrive toutefois que la raison pour laquelle une espèce ne niche pas plus fréquemment soit inconnue.

Ces espèces qui ont toujours été rares n'ont pas la même importance pour la protection de la nature que celles qui étaient auparavant fréquentes et répandues en Suisse et dont les effectifs ont fortement régressé. Le déclin des effectifs de ces espèces autrefois fréquentes en Suisse est généralement imputable à la disparition de leur habitat, comme dans le cas de la Perdrix grise, du Râle des genêts et du Courlis cendré. Les espèces qui ont toujours été rares sont donc signalées par un astérisque dans la liste (chap. 3, tab. 2).

2.2 Vue d'ensemble des espèces en fonction du milieu naturel et du comportement migratoire

Milieus naturels

Des 205 espèces d'oiseaux évaluées, 59 vivent en forêt et 56 dans les zones humides, lacs et cours d'eau. Ces deux milieux sont ainsi les plus riches en espèces de Suisse. Avec 42 espèces, les zones agricoles abritent aussi proportionnellement un grand nombre d'espèces. Treize espèces d'oiseaux peuplent les milieux alpins, onze le milieu construit et huit les zones sèches et rocheuses. Seize espèces supplémentaires se rencontrent dans plusieurs milieux.

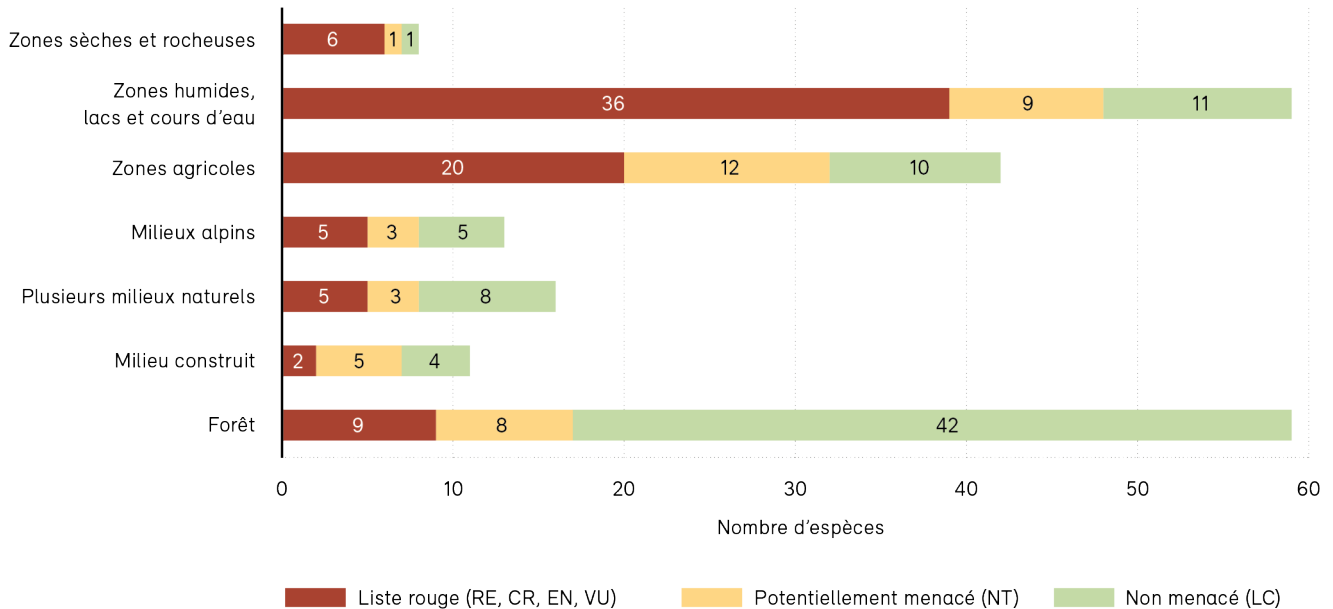
Tous les types de milieux naturels abritent des espèces sur liste rouge. Toutefois, avec 64 % des espèces sur liste rouge (36 espèces sur 56), la proportion d'espèces menacées est très élevée dans les milieux humides, suivie par les zones agricoles avec 48 % (20 espèces sur 42) et les milieux alpins avec 38 % (5 espèces sur 13) (fig. 2). Cette proportion est aussi particulièrement importante chez les espèces des zones sèches et rocheuses, où elle se monte à 75 % (6 espèces sur 8). Cependant la diversité y est relativement faible. Par contre, seuls 15 % des espèces forestières (9 sur 59) figurent sur la liste rouge.

Ces chiffres montrent que les problèmes sont particulièrement aigus pour les espèces des zones agricoles et des zones humides. Ils indiquent également que la forêt présente, en comparaison avec d'autres milieux, une bonne qualité écologique, et ce grâce à la sylviculture proche de la nature et à la préservation des surfaces forestières.

Toutefois, il faut également noter que la proportion des espèces ayant toujours été rares en Suisse est particulièrement importante dans les milieux humides (23 des 56 espèces typiques de ces milieux), alors que les espèces menacées des zones agricoles et des forêts étaient, à quelques exceptions près, autrefois fréquentes et largement répandues (seules deux des 42 espèces des zones agricoles et aucune des 59 espèces forestières ont toujours été rares).

Figure 2**Degré de menace par milieu naturel**

Nombre d'espèces menacées, potentiellement menacées et non menacées dans les principaux milieux naturels.

**Comportement migratoire**

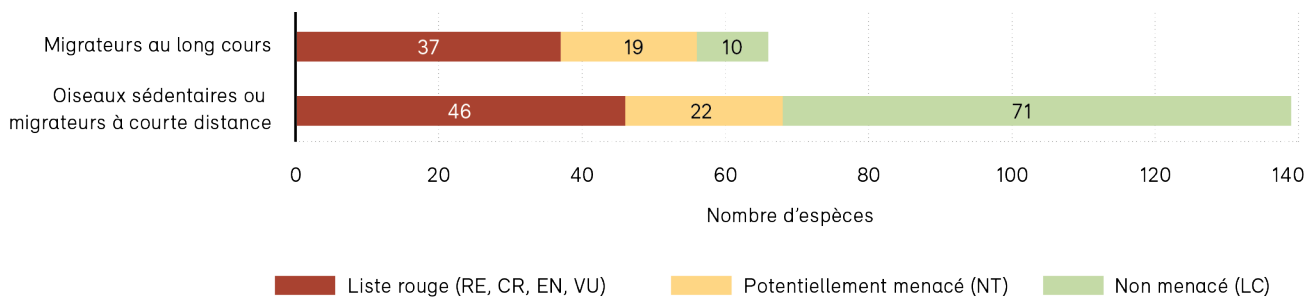
Outre le milieu naturel, le comportement migratoire des espèces est aussi un aspect important. Les espèces migratrices au long cours qui hivernent au sud du Sahara (migrateurs transsahariens) se rencontrent dans différentes régions tout au long de l'année et ont besoin d'un réseau de milieux naturels pour faire escale et hiverner suffisamment vastes et nombreux. L'habitat des oiseaux sédentaires doit quant à lui offrir toute l'année des ressources en quantité suffisante pour que les espèces y trouvent de quoi subsister.

Des 205 espèces d'oiseaux évaluées, 66 sont des espèces migratrices au long cours. 139 espèces appartiennent au groupe des oiseaux sédentaires ou migrateurs à courte distance (qui hivernent en Europe ou dans le bassin méditerranéen), pour lequel on ne peut affiner la répartition. En effet, certaines espèces migrent plus ou moins loin en fonction de la rigueur de l'hiver.

Le pourcentage des espèces menacées chez les migrateurs au long cours est particulièrement élevé (fig. 3). Il est ainsi de 56 %, contre seulement 33 % chez les oiseaux sédentaires ou migrateurs à courte distance.

Figure 3**Degré de menace selon le type de comportement migratoire**

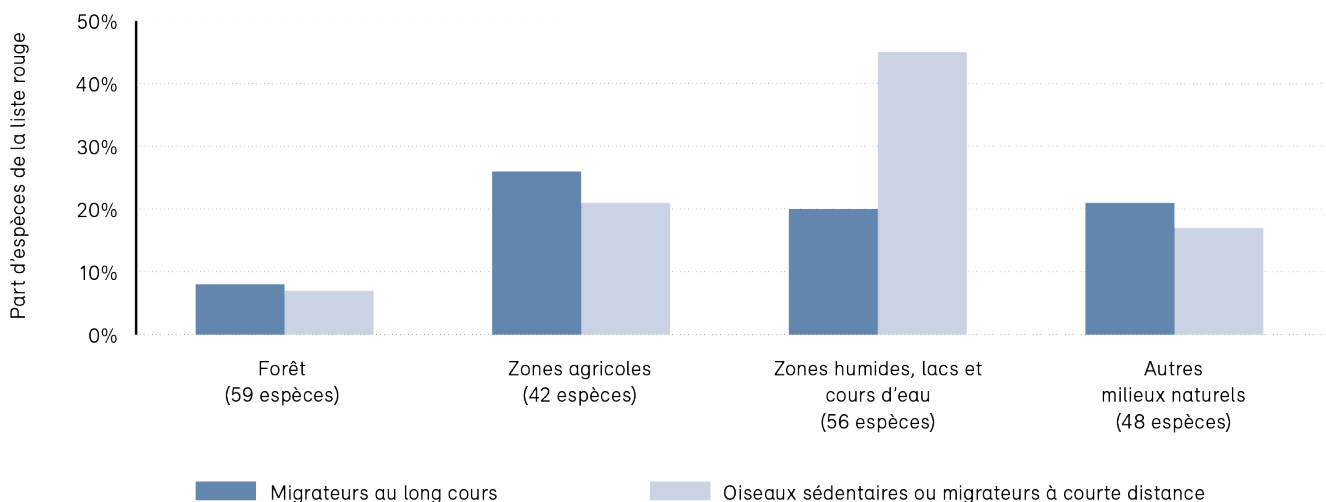
Nombre d'espèces sur liste rouge, potentiellement menacées et non menacées par type de comportement migratoire.



Des différences sensibles apparaissent cependant suivant les milieux naturels. Ainsi, la proportion des espèces sur liste rouge dans les forêts, les zones agricoles et les autres milieux est légèrement plus élevée chez les migrateurs au long cours que chez les oiseaux sédentaires ou migrateurs à courte distance. Dans les zones humides, lacs et cours d'eau, en revanche, la part des espèces menacées chez les oiseaux sédentaires ou migrateurs à courte distance se monte à plus du double de celle chez les migrateurs au long cours (fig. 4). Les zones humides, lacs et cours d'eau, y compris leurs abords buissonnants, jouent par ailleurs un rôle important pour de nombreux migrateurs au long cours, auxquels ils offrent un biotope d'escale.

Figure 4**Répartition par type de comportement migratoire et milieu naturel**

Proportion (%) des espèces menacées sur le total des espèces par milieu naturel. La catégorie « autres milieux naturels » regroupe les espèces peuplant le milieu construit, les milieux alpins, les zones sèches et rocheuses, ainsi que les espèces vivant dans plusieurs milieux naturels.



3 Les espèces et leurs catégories de menace

Légende de la liste des espèces (tab. 2)

Noms	Nom français Nom scientifique * Espèce toujours rare en Suisse
Cat.	Catégorie de menace d'après l'UICN (cf. InfoSpecies 2021) RE Éteint en Suisse CR Au bord de l'extinction EN En danger VU Vulnérable NT Potentiellement menacé LC Non menacé (DD Données insuffisantes – catégorie non utilisée) (NE Non évalué – catégorie non utilisée)
Critères	Critères UICN pour l'évaluation (sélection sur la base de la méthode appliquée ; cf. InfoSpecies 2021 pour plus de détails) A Diminution des effectifs (passée, actuelle ou future) B Répartition géographique associée à une fragmentation, des réductions d'un habitat ou des fluctuations C Population de petite taille associée à une diminution des effectifs D Population ou aire de distribution de très petite taille E Analyse quantitative de la probabilité d'extinction – non utilisé ↓, ↓↓ Déclassement d'une ou de deux catégories en deuxième étape ↑ Reclassement dans la catégorie directement supérieure en deuxième étape cd « conservation dependent » : dépendant de mesures de conservation spécifiques (uniquement indiqué pour la catégorie NT)
Remarques	Informations complémentaires sur le degré de menace (p. ex., année de la dernière preuve de nidification, évolutions tendanciennes actuelles, motif de la classification et du changement de catégorie par rapport à la liste rouge 2010).

Liste numérique (XLS) disponible sur le site Internet de l'OFEV : www.bafu.admin.ch/listesrouges

Tableau 2
Liste des espèces d'oiseaux nicheurs évaluées et catégories de menace

Nom français	Nom scientifique	Cat.	Critères	Remarques
Phasianidés	Phasianidae			
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	VU	A2ac, C1, C2b	
Perdrix bartavelle	<i>Alectoris graeca</i>	VU	C2b	
Perdrix rouge	<i>Alectoris rufa</i>	RE		Dernières données fiables : 1860
Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i>	CR	A2ac, B1ab, C2a(ii), D	
Gélinotte des bois	<i>Bonasa bonasia</i>	NT	C1	
Lagopède alpin	<i>Lagopus muta</i>	NT	B1ab	Déclin dans certaines régions et en marge de l'aire de distribution
Grand Tétrás	<i>Tetrao urogallus</i>	EN	C2a(i)	Dépendant de mesures de conservation
Tétrás lyre	<i>Lyrurus tetrix</i>	NT	B1b(i)	
Anatidés	Anatidae			
Eider à duvet*	<i>Somateria mollissima</i>	EN	D↓	La modification du statut de menace européen entraîne désormais un déclassement d'une seule catégorie
Garrot à œil d'or*	<i>Bucephala clangula</i>	VU	D↓↓	
Harle bièvre	<i>Mergus merganser</i>	NT	D1	Passage dans une catégorie inférieure principalement dû aux effectifs plus élevés
Harle huppé*	<i>Mergus serrator</i>	EN	D↓	La modification du statut de menace européen entraîne désormais un déclassement d'une seule catégorie
Tadorne de Belon*	<i>Tadorna tadorna</i>	VU	D↓↓	
Nette rousse	<i>Netta rufina</i>	NT	D1↓	
Fuligule milouin*	<i>Aythya ferina</i>	EN	D↓	
Fuligule nyroca*	<i>Aythya nyroca</i>	EN	D↓	Première évaluation (seulement espèce nicheuse accidentelle auparavant)
Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i>	VU	D1	
Sarcelle d'été*	<i>Spatula querquedula</i>	EN	D↓	
Canard souchet*	<i>Spatula clypeata</i>	VU	D↓↓	La modification du statut de menace européen entraîne désormais un déclassement de deux catégories
Canard chipeau*	<i>Mareca strepera</i>	VU	D↓↓	La modification du statut de menace européen entraîne désormais un déclassement de deux catégories
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	LC		
Sarcelle d'hiver*	<i>Anas crecca</i>	VU	D↓↓	

Nom français	Nom scientifique	Cat.	Critères	Remarques
Podicipédidés	Podicipedidae			
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	NT	C1, cd	Dépendant de mesures d'entretien et de conservation appropriées
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>	NT	C1	
Grèbe à cou noir*	<i>Podiceps nigricollis</i>	VU	D↓↓	
Columbidés	Columbidae			
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>	LC		
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	LC		
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	EN	A2ac, C1	
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	LC		
Caprimulgidés	Caprimulgidae			
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	EN	B2ab, C1, D	
Apodidés	Apodidae			
Martinet à ventre blanc	<i>Tachymartia melba</i>	NT	cd	Effectif se maintenant uniquement grâce aux programmes de conservation
Martinet pâle	<i>Apus pallidus</i>	VU	D↓	
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	NT	cd	Dépendant de mesures de conservation
Cuculidés	Cuculidae			
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	NT	A2a	Présence clairsemée sur une grande partie du Plateau et du Jura
Rallidés	Rallidae			
Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>	LC	(D1)↓	
Râle des genêts	<i>Crex crex</i>	CR	D	Effectif se maintenant uniquement grâce aux programmes de conservation
Marouette ponctuée*	<i>Porzana porzana</i>	VU	D↓↓	
Marouette poussin*	<i>Zapornia parva</i>	VU	D↓↓	
Marouette de Baillon*	<i>Zapornia pusilla</i>	EN	D↓	La modification du statut de menace européen entraîne désormais un déclassement d'une catégorie
Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	LC		
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	LC		
Ciconiidés	Ciconiidae			
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	NT	D1↓	La modification du statut de menace européen entraîne désormais un déclassement d'une catégorie ; effectif se maintenant uniquement grâce aux programmes de conservation

Nom français	Nom scientifique	Cat.	Critères	Remarques
Ardéidés	Ardeidae			
Blongios nain	<i>Ixobrychus minutus</i>	EN	D	Dépendant de mesures d'entretien et de conservation appropriées
Bihoreau gris*	<i>Nycticorax nycticorax</i>	EN	D↓	
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	LC		
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	CR	D	
Grande Aigrette*	<i>Ardea alba</i>	VU	D↓↓	Première évaluation (espèce nicheuse seulement depuis 2013)
Phalacrocoracidés	Phalacrocoracidae			
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	LC		
Charadriidés	Charadriidae			
Pluvier guignard*	<i>Eudromias morinellus</i>	VU	D↓↓	Première évaluation (seulement espèce nicheuse accidentelle auparavant)
Petit Gravelot	<i>Charadrius dubius</i>	EN	D	Dépendant de mesures de conservation
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	EN	A2ac, B2ab	Évolution positive des effectifs uniquement grâce aux programmes de conservation
Scolopacidés	Scolopacidae			
Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>	CR	A2ac, B1ab, B2ab, C2a(i), D	
Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>	VU	C1	
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	CR	A2ac, C2a(i), D	
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>	EN	B2ab, C2a(i), D	Dépendant de mesures de conservation
Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>	RE		Dernière preuve de nidification : 1919
Laridés	Laridae			
Mouette rieuse	<i>Larus ridibundus</i>	EN	A2ac, C1	Dépendant de mesures de conservation
Mouette mélanocéphale*	<i>Larus melanocephalus</i>	VU	D↓↓	
Goéland cendré*	<i>Larus canus</i>	VU	D↓↓	La modification du statut de menace européen entraîne désormais un déclassement de deux catégories
Goéland leucophée	<i>Larus michahellis</i>	LC		
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	NT	D1, cd	Dépend de sites de nidification artificiels
Tytonidés	Tytonidae			
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	NT	C2b, D1	

Nom français	Nom scientifique	Cat.	Critères	Remarques
Strigidés	Strigidae			
Chevêchette d'Europe	<i>Glaucidium passerinum</i>	LC		
Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	EN	D	Effectif se maintenant uniquement grâce aux programmes de conservation
Chouette de Tengmalm	<i>Aegolius funereus</i>	NT	C1	Déclin important dans le Jura
Petit-duc scops	<i>Otus scops</i>	EN	D	
Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i>	LC	(C2b)↓	
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	LC	(A2a)↓	
Grand-duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>	VU	D1	Passage dans une catégorie inférieure principalement dû à la hausse des effectifs
Pandionidés	Pandionidae			
Balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	RE		Dernière preuve de nidification : 1911 ; projet de réintroduction depuis 2015, mais pas encore de nidification en Suisse
Accipitridés	Accipitridae			
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	NT	D1↓	Nouvelle estimation des effectifs plus élevée, mais pas de réel changement
Gypaète barbu	<i>Gypaetus barbatus</i>	CR	D	La modification du statut de menace européen n'entraîne désormais plus de déclassement en deuxième étape
Circaète Jean-le-Blanc*	<i>Circaetus gallicus</i>	VU	D↓↓	Première évaluation (espèce nicheuse seulement depuis 2012)
Aigle royal	<i>Aquila chrysaetos</i>	NT	D1↓	La modification du statut de menace européen entraîne désormais un déclassement d'une catégorie
Busard des roseaux*	<i>Circus aeruginosus</i>	VU	D↓↓	
Busard cendré*	<i>Circus pygargus</i>	VU	D↓↓	
Épervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	LC		
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	NT	C1	
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	LC		
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	LC		
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	LC		
Upupidés	Upupidae			
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	VU	B2ab(i), D1	Effectif se maintenant uniquement grâce aux programmes de conservation

Nom français	Nom scientifique	Cat.	Critères	Remarques
Méropidés	Meropidae			
Guêpier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>	VU	D↓	La modification du statut de menace européen entraîne désormais un déclassement d'une catégorie
Alcédinidés	Alcedinidae			
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	VU	D1	
Picidés	Picidae			
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>	NT	cd	Dépendant de mesures de conservation
Pic cendré	<i>Picus canus</i>	EN	A2ac, C1	
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	LC		
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	LC		
Pic tridactyle	<i>Picoides tridactylus</i>	LC		
Pic mar	<i>Leipicus medius</i>	NT	cd	Dépendant des programmes de conservation du chêne
Pic épeichette	<i>Dryobates minor</i>	LC		
Pic à dos blanc	<i>Dendrocopos leucotos</i>	VU	D↓	
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	LC		
Falconidés	Falconidae			
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	NT	cd	Effectif se maintenant uniquement grâce aux programmes de conservation
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	NT	D1↓	Nouvelle estimation des effectifs plus élevée, mais probablement pas de réel changement
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	VU	D1	
Oriolidés	Oriolidae			
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	LC		
Laniidés	Laniidae			
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	NT	A2a	
Pie-grièche à poitrine rose	<i>Lanius minor</i>	RE		Dernière preuve de nidification : 1972
Pie-grièche grise	<i>Lanius excubitor</i>	RE		Dernière preuve de nidification : 1986
Pie-grièche à tête rousse	<i>Lanius senator</i>	CR	A2ac, B1ab, B2ab, C2a(i), D	

Nom français	Nom scientifique	Cat.	Critères	Remarques
Corvidés	Corvidae			
Crave à bec rouge	<i>Pyrrhocorax pyrrhocorax</i>	EN	D	
Chocard à bec jaune	<i>Pyrrhocorax graculus</i>	LC		
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	LC		
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	LC		
Cassenoix moucheté	<i>Nucifraga caryocatactes</i>	LC		
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	NT	cd	Passage dans une catégorie inférieure principalement dû à la tendance positive ; dépendant de mesures de conservation
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>	LC		
Grand Corbeau	<i>Corvus corax</i>	LC		
Corneille noire/mantelée	<i>Corvus corone</i>	LC		
Paridés	Paridae			
Mésange noire	<i>Periparus ater</i>	LC		
Mésange huppée	<i>Lophophanes cristatus</i>	LC		
Mésange nonnette	<i>Poecile palustris</i>	LC		
Mésange boréale	<i>Poecile montanus</i>	LC		Déclin de la « Mésange des saules » dans plusieurs régions du Plateau
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	LC		
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	LC		
Rémizidés	Remizidae			
Rémiz penduline*	<i>Remiz pendulinus</i>	VU	D↓↓	
Alaudidés	Alaudidae			
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	VU	D1	
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	VU	A2ac	
Cochevis huppé	<i>Galerida cristata</i>	RE		Dernière preuve de nidification : 1976
Panuridés	Panuridae			
Panure à moustaches	<i>Panurus biarmicus</i>	VU	D↓	
Cisticolidés	Cisticolidae			
Cisticole des joncs*	<i>Cisticola juncidis</i>	VU	D↓↓	Première évaluation (seulement espèce nicheuse accidentelle auparavant)

Nom français	Nom scientifique	Cat.	Critères	Remarques
Acrocephalidés	Acrocephalidae			
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	NT	D1↓	
Hypolaïs icterine	<i>Hippolais icterina</i>	EN	C2a(i), D	
Lusciniolle à moustaches*	<i>Acrocephalus melanopo-</i>	VU	D↓↓	
Rousserolle verderolle	<i>Acrocephalus palustris</i>	LC		
Rousserolle effarvatte	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	LC		
Rousserolle turdoïde	<i>Acrocephalus arundina-</i>	NT	D1↓	
Locustellidés	Locustellidae			
Locustelle luscinioides	<i>Locustella luscinioides</i>	NT	D1↓	
Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i>	NT	D1↓	
Hirundinidés	Hirundinidae			
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	NT	cd	Dépendant de mesures de conservation
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	NT	↑	
Hirondelle de rochers	<i>Ptyonoprogne rupestris</i>	LC		
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	EN	B2ab	Dépendant de mesures de conservation
Phylloscopidés	Phylloscopidae			
Pouillot de Bonelli	<i>Phylloscopus bonelli</i>	LC		
Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	VU	A2ac	
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	VU	A2ac, C1	
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	LC		
Scotocercidés	Scotocercidae			
Bouscarle de Cetti*	<i>Cettia cetti</i>	VU	D↓↓	
Aegithalidés	Aegithalidae			
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	LC		
Sylviidés	Sylviidae			
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	LC		
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	VU	A2ac	
Fauvette épervière*	<i>Sylvia nisoria</i>	VU	D↓↓	
Fauvette orphée*	<i>Sylvia hortensis</i>	RE		Dernière nidification probable : 1989 ; dernière nidification possible : 1990
Fauvette babillarde	<i>Sylvia curruca</i>	LC		
Fauvette passerinette*	<i>Sylvia cantillans</i>	VU	D↓↓	Première évaluation (seulement espèce nicheuse accidentelle auparavant)
Fauvette grisettes	<i>Sylvia communis</i>	NT	cd	Dépendant de mesures de conservation

Nom français	Nom scientifique	Cat.	Critères	Remarques
Certhiidés	Certhiidae			
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	LC		
Grimpereau des bois	<i>Certhia familiaris</i>	LC		
Sittidés	Sittidae			
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	LC		
Tichodrome échelette	<i>Tichodroma muraria</i>	LC		
Troglodytidés	Troglodytidae			
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	LC		
Cinclidés	Cinclidae			
CinCLE plongeur	<i>Cinclus cinclus</i>	LC		
Sturnidés	Sturnidae			
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	LC		
Turdidés	Turdidae			
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	LC		
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	LC		
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	LC		
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	LC		
Merle à plastron	<i>Turdus torquatus</i>	NT	A2a	
Muscicapidés	Muscicapidae			
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	NT	↑	
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	LC		
Gorgebleue à miroir*	<i>Cyanecula svecica</i>	VU	D↓	
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	LC	(C1)↓	
Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>	LC		
Gobemouche à collier	<i>Ficedula albicollis</i>	EN	D↓	
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	LC		
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	NT	cd	Dépendant de mesures de conservation
Monticole de roche	<i>Monticola saxatilis</i>	LC		
Monticole bleu	<i>Monticola solitarius</i>	EN	D↓	
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	VU	A2ac	Déclin important dans le Jura et dans les Préalpes
Tarier pâtre	<i>Saxicola torquatus</i>	NT	cd	Dépendant de mesures de conservation
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	LC		

Nom français	Nom scientifique	Cat.	Critères	Remarques
Régulidés	Regulidae			
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	LC		
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	LC		
Prunellidés	Prunellidae			
Accenteur alpin	<i>Prunella collaris</i>	LC		
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	LC		
Passéridés	Passeridae			
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	LC		
Moineau cisalpin	<i>Passer italiae</i>	NT	B1	
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	LC		
Niverolle alpine	<i>Montifringilla nivalis</i>	NT	B1ab	
Motacillidés	Motacillidae			
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	NT	↑	
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	VU	D1↑	
Pipit spioncelle	<i>Anthus spinoletta</i>	LC		
Pipit rousseline*	<i>Anthus campestris</i>	EN	D↓	
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	VU	D1	La modification du statut de menace européen n'entraîne désormais plus de déclassement en deuxième étape
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	LC		
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	LC		
Fringillidés	Fringillidae			
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	LC		
Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coc-</i>	LC		
Roselin cramoi	<i>Carpodacus erythrinus</i>	EN	D	La modification du statut de menace européen n'entraîne désormais plus de déclassement
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	LC		
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	NT	A2ae	
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>	LC		Absent dans maintes régions du Plateau à l'écart du lac Léman
Sizerin flammé	<i>Acanthis flammea</i>	LC		
Bec-croisé des sapins	<i>Loxia curvirostra</i>	LC		
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	LC		

Nom français	Nom scientifique	Cat.	Critères	Remarques
Venturon montagnard	<i>Carduelis citrinella</i>	NT	A2a	
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	LC		
Tarin des aulnes	<i>Spinus spinus</i>	LC		
Embérizidés	Emberizidae			
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	CR	C1	
Bruant fou	<i>Emberiza cia</i>	LC		
Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>	CR	A2ac, C1, D	
Bruant zizi	<i>Emberiza cirlus</i>	NT	B2ac(iv), cd	Dépendant de mesures de conservation
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	LC		
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	NT	B2abc(iv)↓	Dépendant de mesures d'entretien et de conservation appropriées

4 Interprétation et discussion de la liste rouge

4.1 Comparaison avec les listes rouges précédentes

Pour la première fois, il est possible de comparer trois listes rouges établies selon les critères de l'UICN. La démarche pour la Suisse a été définie il y a 20 ans, lors de l'élaboration de la liste des oiseaux nicheurs menacés de Suisse publiée en 2001 (Keller et al. 2001). Elle a été de nouveau utilisée pour la liste rouge 2010 (Keller et al. 2010a) et aujourd'hui pour la révision 2021. La démarche a été légèrement modifiée en 2010, mais aucun changement n'a été apporté pour cette édition. Lors de l'interprétation, il faut noter que les bases d'évaluation se sont nettement améliorées ces dix dernières années, en premier lieu grâce aux résultats de l'Atlas des oiseaux nicheurs de Suisse 2013-2016 (Knaus et al. 2018).

4.1.1 Aperçu

Pour la liste rouge 2021 des oiseaux nicheurs de Suisse, 205 espèces ont été évaluées au total, soit six de plus qu'en 2010. Les espèces suivantes ont été intégrées car elles ont depuis commencé à nicher et/ou ne sont plus accidentelles (c.-à-d. que l'on dispose de plus de trois preuves de nidification) : le Fuligule nyroca, la Grande Aigrette, le Pluvier guignard, le Circaète Jean-le-Blanc, la Cisticole des joncs et la Fauvette passerinette. Toutes ont été inscrites sur la liste rouge du fait de leurs faibles effectifs. Certaines d'entre elles devraient continuer à nicher en Suisse, voire s'y reproduire régulièrement à l'avenir. Pour d'autres, les occurrences devraient rester plutôt isolées et/ou les nidifications se limiter sur quelques années.

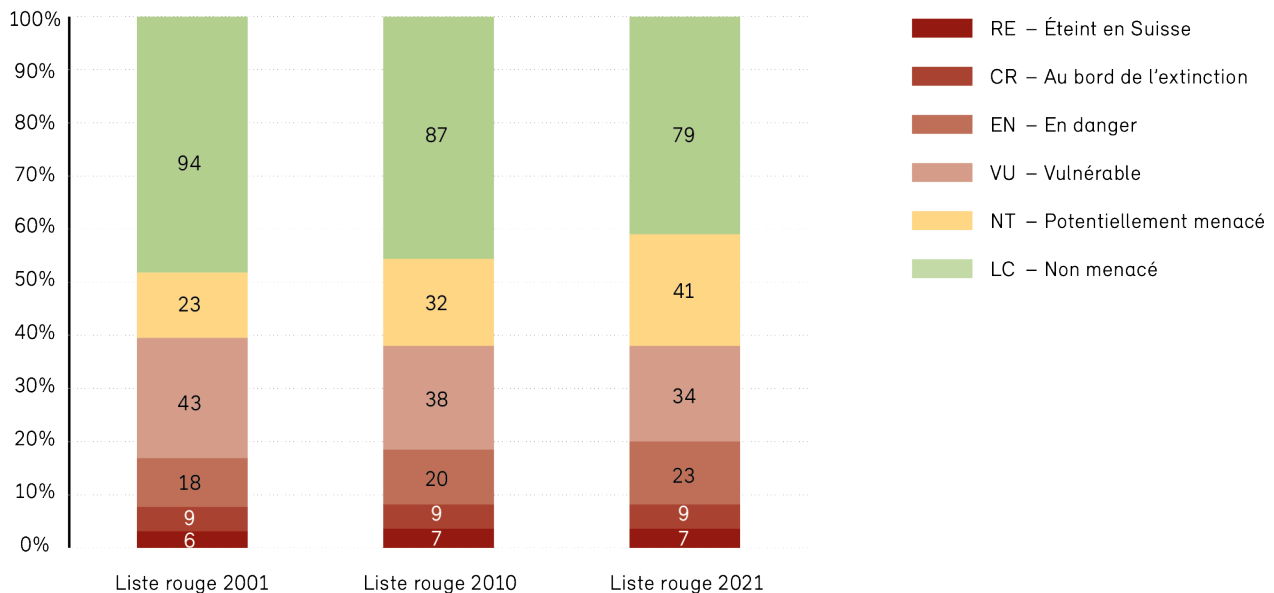
L'évaluation pour la liste rouge 2010 avait également porté sur davantage d'espèces que pour celle de 2001. Quatre espèces avaient été ajoutées : le Tadorne de Belon, le Grand Cormoran, le Pic à dos blanc et la Lusciniole à moustaches. À l'exception du Grand Cormoran, toutes figuraient sur la liste rouge en raison de leurs faibles effectifs.

La classification a ainsi pris en compte dix nouvelles espèces au total entre 2001 et 2021. De plus, deux espèces (Chevêchette d'Europe et Gobemouche à collier) ont changé de catégorie en 2010 par rapport à 2001, sans que cette reclassification ne se fonde sur une vraie modification (cf. Keller et al. 2010a). Ces douze espèces n'ont pas été prises en compte dans les comparaisons qui suivent.

La comparaison des trois listes de 2001, 2010 et 2021 porte ainsi sur les 193 espèces évaluées dans chacune d'entre elles (fig. 5), ce qui entraîne de légères variations dans les chiffres et les proportions des espèces dans les différentes catégories. Néanmoins, la comparaison directe est plus pertinente et peut être considérée comme représentative, car les 193 espèces retenues constituent la majeure partie des espèces évaluées.

Figure 5**Comparaison des catégories de menace dans les listes rouges 2001, 2010 et 2021**

Sur la base des 193 espèces d'oiseaux évaluées dans les trois listes.



La proportion des oiseaux nicheurs menacés (RE, CR, EN, VU) est restée pratiquement la même de 2001 à 2010 puis à 2021. Le pourcentage des espèces potentiellement menacées (NT) a quant à lui augmenté entre 2001 et 2021, tandis que la part des espèces non menacées (LC) a reculé.

Comparaison de l'évolution du nombre d'espèces dans les catégories de menace

Comparaison entre les listes rouges 2021 et 2010 : dans la liste rouge 2021, 20 % des espèces (42 au total) ont changé de catégorie dans la liste rouge par rapport à 2010 : 25 sont passées dans une catégorie supérieure, 17 dans une catégorie inférieure (tab. 3). En tout, dix espèces ont fait leur apparition sur la liste rouge et douze en ont été retirées (tab. 4). Toutefois, onze de ces douze espèces sont encore classées NT. Une seule (la Grive litorne) est descendue en 2021 de deux catégories et est à présent considérée comme LC (cf. détails sous 4.1.2). Il en va autrement des espèces apparaissant pour la première fois en 2021 sur la liste rouge : cinq espèces sont passées directement de LC à VU et six de NT à VU (tab. 4).

Comparaison entre les listes rouges 2021 et 2001 : la comparaison entre la liste rouge 2021 et celle de 2001 confirme ce résultat : 65 espèces au total ont changé de catégorie ces 20 dernières années, dont 40 ont dû être classées dans une catégorie supérieure. Les 25 autres ont pu être déclassées d'au moins une catégorie.

Tableau 3
Nombre d'espèces ayant changé de catégorie en 2021 par rapport à 2010 et à 2001

	Liste rouge 2021 p. rap. à 2010	Liste rouge 2021 p. rap. à 2001
Passage à une catégorie supérieure		
De non menacé (LC) à potentiellement menacé (NT)	11	17
De non menacé (LC) à une catégorie de la liste rouge (VU, EN, CR, RE)	1	3
De potentiellement menacé (NT) à une catégorie de la liste rouge (VU, EN, CR, RE)	6	8
Passé à une catégorie supérieure dans la liste rouge	7	12
Nombre total d'espèces	25	40
<i>Dont nouvelles sur la liste rouge</i>	7	11
Passage à une catégorie inférieure		
De potentiellement menacé (NT) à non menacé (LC)	3	4
D'une catégorie de la liste rouge (VU, EN, CR, RE) à non menacé (LC)	1	2
D'une catégorie de la liste rouge (VU, EN, CR, RE) à potentiellement menacé (NT)	7	12
Passé à une catégorie inférieure dans la liste rouge	6	7
Nombre total d'espèces	17	25
<i>Dont sorties de la liste rouge</i>	8	14

Évaluation des changements dans les catégories de menace

L'indice Liste rouge de l'IUCN (« IUCN Red List Index », RLI ; Butchart et al. 2007, Bubb et al. 2009) mesure l'état de la menace d'un ensemble d'espèces en tenant compte de toutes les catégories de menace. La tendance du RLI résume ainsi la somme de tous les changements qui surviennent lors de la révision d'une liste rouge. Les mouvements des espèces entre les différents degrés de menace deviennent vite confus lorsque l'on suit plusieurs listes rouges dans le temps et qu'on les compare.

Le RLI est particulièrement pertinent lorsqu'il est utilisé pour visualiser des tendances, c'est-à-dire en cas de comparaisons de deux ou plusieurs RLI dans le temps. Pour ce faire, il faut que le même ensemble d'espèces ait été évalué dans des listes rouges au moins deux fois à des moments différents. Pour les oiseaux nicheurs, il existe aujourd'hui trois listes rouges élaborées avec la même méthode (2001, 2010 et 2021). La tendance principale peut donc être calculée.

La comparaison des listes rouges 2001 et 2010 avec la liste rouge actuelle n'est possible que pour les espèces communes aux trois listes. Les espèces dont le changement de catégorie n'est pas dû à une tendance véritable sont exclues de l'analyse RLI, raison pour laquelle 193 espèces ont été utilisées pour le présent calcul, comme pour la comparaison détaillée (p. ex. fig. 5).

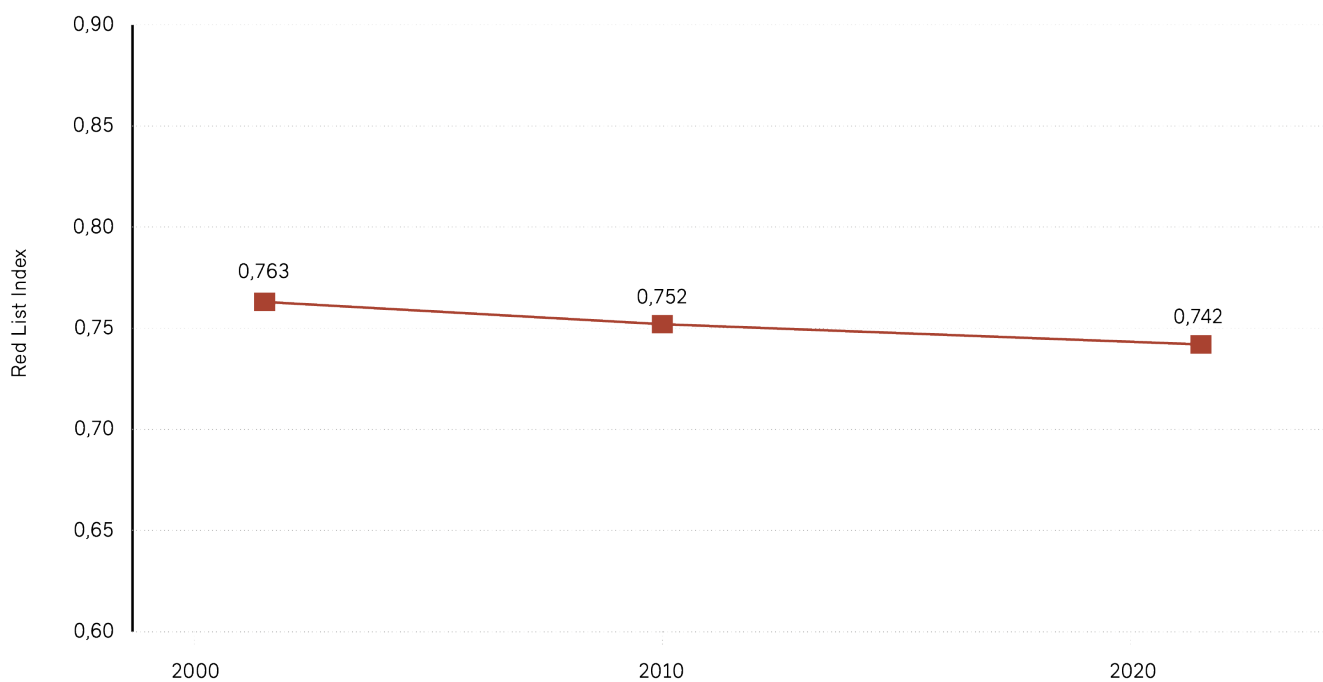
Le RLI est représenté par une valeur comprise entre 0 et 1. La valeur 0 signifie que toutes les espèces du groupe considéré sont éteintes, alors que la valeur 1 indique que toutes ces espèces ne sont pas menacées (LC). Plus le RLI est faible, plus le degré de menace de l'ensemble des espèces considérées est grand. La valeur se calcule comme la somme pondérée des évaluations pour chaque espèce. La pondération est linéaire (0 pour LC, 1 pour NT, 2 pour VU, 3 pour EN, 4 pour CR et 5 pour EX/RE/CR[PE]). Pour une description détaillée des calculs, voir la publication de Bubb et al. 2009.

Le RLI montre de 2001 à 2021 une tendance générale légèrement négative (de 0,763 à 0,752, puis à 0,742 ; fig. 6).

Figure 6

Indice Liste rouge de l'UICN : tendance générale de menace des oiseaux nicheurs en Suisse

Comparaison entre les catégories UICN des listes rouges 2001, 2010 et 2021 sur la base de 193 espèces comparables. Une diminution de la valeur du RLI dénote une évolution négative.

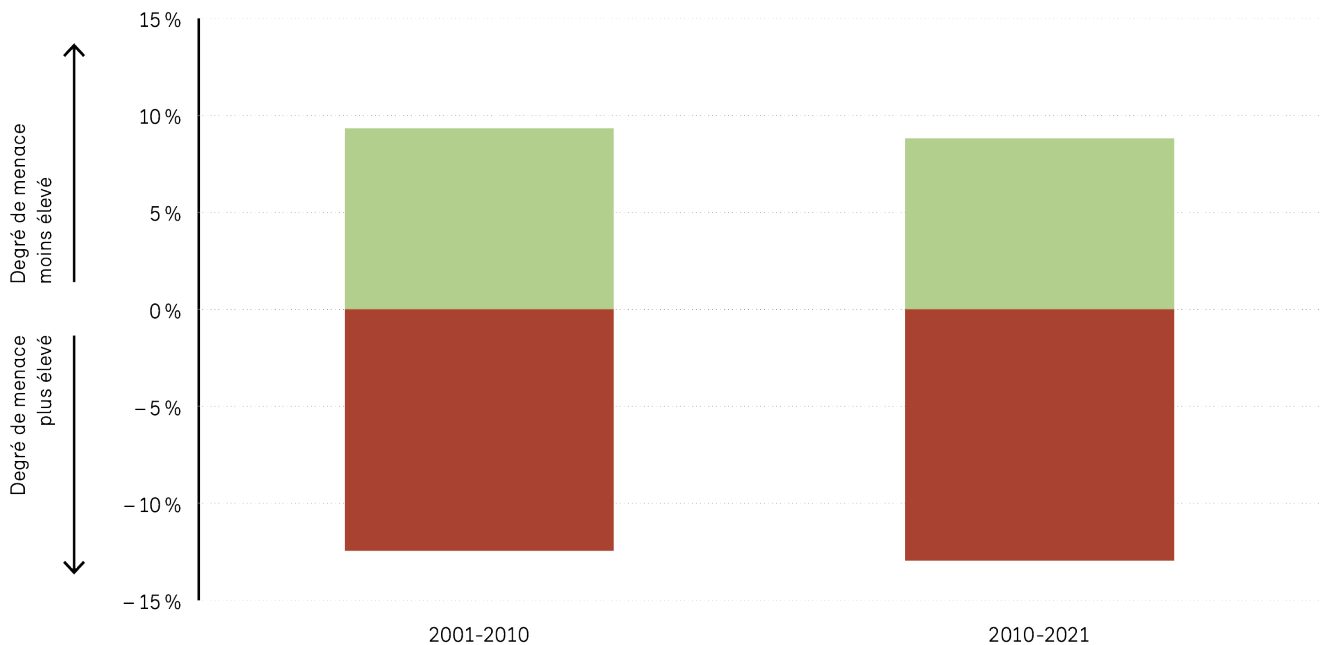


Il est possible d'évaluer les modifications ayant entraîné cette évolution au moyen de l'analyse des pourcentages cumulés des espèces dont la catégorie UICN a été modifiée (fig. 7). Cette analyse met en évidence que la part des espèces d'oiseaux passées dans une catégorie de menace supérieure a augmenté depuis la liste rouge 2001 jusqu'à l'édition 2021. En revanche, la proportion des espèces passées dans une catégorie inférieure a diminué. Le bilan du degré de menace pour les oiseaux nicheurs suisses affiche donc une tendance négative. Dans l'ensemble, la menace a donc augmenté, bien que la part des espèces sur liste rouge soit restée stable (fig. 5).

Figure 7

Pourcentage cumulé des espèces dont la catégorie a été modifiée entre les listes rouges 2001 et 2010 et entre celles de 2010 et 2021

Sur la base des 193 espèces d'oiseaux évaluées dans les trois listes.



4.1.2 Motifs des changements de catégorie de menace

Lorsque l'on observe de plus près les espèces qui ont changé de catégorie par rapport à 2010, on constate des différences quant aux raisons de ces changements (tab. 4).

Espèces passées dans une catégorie supérieure

Pour 20 des 25 espèces classées dans une catégorie de menace supérieure, le changement est dû à une diminution des effectifs. Le phénomène est particulièrement frappant pour la Caille des blés, qui était encore classée comme non menacée en 2010. Les populations de Tourterelle des bois, Pic cendré, Pie-grièche écorcheur, Alouette des champs, Hypolaïs ictérine, Hironnelle rustique, Fauvette des jardins, Gobemouche gris et Bruant proyer étaient déjà en déclin en 2010. Ces espèces vivent presque toutes dans des zones agricoles riches en structures et pâtissent entre autres de l'utilisation toujours plus intensive des zones agricoles. Les effectifs de Grèbe huppé, Faucon pèlerin et Verdier d'Europe ont parfois même fortement diminué au cours des dix dernières années.

Pour cinq des 25 espèces concernées, le changement de statut est dû à une variété de causes. En ce qui concerne l'Eider à duvet, le Harle huppé, le Pipit des arbres, la Bergeronnette printanière et le Roselin cramoi, le degré de menace au niveau européen s'est aggravé, ce qui a entraîné le passage dans une catégorie supérieure pour la Suisse.

Espèces passées dans une catégorie inférieure

Les 17 espèces reclassées dans une catégorie de menace inférieure peuvent être réparties en trois groupes. Le *premier groupe* comprend cinq espèces dont les effectifs sont clairement en hausse. Si le Harle bièvre a encore étendu son aire de distribution, ses effectifs régressent près des grands lacs en Suisse romande. Bien que les effectifs du Hibou moyen-duc aient légèrement augmenté, l'évolution reste marquée par de fortes fluctuations annuelles liées à l'abondance des micromammifères. Dans le Jura et sur le Plateau, le Grand-duc d'Europe présente localement une progression importante. Les effectifs ont cependant stagné, voire régressé dans les Alpes, probablement en raison d'une mortalité élevée liée aux accidents (axes de trafic, lignes électriques). Le Guêpier d'Europe est installé en Suisse seulement depuis 1991 ; il se trouve encore, de ce fait, dans une phase d'expansion et de forte croissance des effectifs. La population du Choucas des tours présente une légère augmentation. Toutefois, dans de nombreuses régions, les effectifs peuvent uniquement se maintenir grâce à des mesures de conservation intensives, notamment aux aides à la nidification.

Le *deuxième groupe* comprend sept espèces dont les effectifs sont toujours très faibles, mais diminuent moins rapidement ou montrent une tendance légèrement positive. Il s'agit d'espèces telles que le Vanneau huppé, qui a déjà disparu de nombreuses régions depuis longtemps. Il fait l'objet de mesures de conservation et de conservation intensives dans toutes les zones de nidification, si bien que la tendance générale est à nouveau légèrement positive. Ses effectifs restent cependant très faibles et sa présence est limitée à quelques sites. Les populations de Grèbe castagneux et de Bruant des roseaux ont elles aussi à nouveau légèrement progressé, ce qui a entraîné leur passage dans la catégorie NT. Les deux espèces dépendent toutefois fortement de mesures d'entretien et de conservation, en particulier d'une fauche échelonnée des roseaux en ce qui concerne le Bruant des roseaux. S'agissant du Merle à plastron, le déclin a quelque peu ralenti, ou du moins a amorcé une phase de fortes fluctuations. Il faudra attendre pour voir si ces fluctuations vont amener une évolution qui va s'inscrire dans la durée. En effet, la précocité de la fonte des neiges due au réchauffement climatique ainsi que le changement d'affectation des terres lié à l'intensification de l'utilisation des prairies ou l'abandon des pâturages boisés en altitude pourraient engendrer des problèmes à l'avenir. Les effectifs de Grive litorne ont fortement diminué en très peu de temps et varient depuis autour de ce bas niveau, la tendance étant encore légèrement négative. Le Rossignol philomèle et la Linotte mélodieuse affichent respectivement des tendances légèrement à la hausse et stable, même si les deux espèces sont en déclin dans certaines régions (surtout dans le Valais pour le Rossignol philomèle) et ont disparu à grande échelle (dans de grandes parties du Plateau pour la Linotte mélodieuse).

Pour le *troisième groupe*, le déclassement est dû à l'amélioration de la situation en Europe. Il comprend cinq espèces qui ne sont plus considérées comme menacées au niveau européen (Cigogne blanche et Aigle royal, p. ex.).

Tableau 4

Espèces qui ont changé de catégorie par rapport à la liste rouge 2010

Les noms des habitats principaux sont abrégés comme suit : Al = milieux alpins, H = zones humides, lacs et cours d'eau, Ag = zones agricoles, U = milieu construit, S = zones sèches et rocheuses, F = forêt, X = plusieurs milieux naturels.

Nom français	Nom scientifique	LR 2010	LR 2021	Milieu naturel	Évaluation du changement de catégorie
A. Modifications concernant les catégories de menace VU à RE					
<i>Passage dans une catégorie supérieure : de non menacé (LC) à une catégorie de la liste rouge (VU, EN, CR, RE)</i>					
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	LC	VU	Ag	Dégradation / diminution des effectifs
<i>Passage dans une catégorie supérieure : de potentiellement menacé (NT) à une catégorie de la liste rouge (VU, EN, CR, RE)</i>					
Perdrix bartavelle	<i>Alectoris graeca</i>	NT	VU	Al	Dégradation / diminution des effectifs
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	NT	EN	Ag	Dégradation / diminution des effectifs
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	NT	VU	X	Dégradation / diminution des effectifs
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	NT	VU	Ag	Dégradation / diminution des effectifs
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	NT	VU	F	Dégradation / diminution des effectifs
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	NT	VU	Ag	Modification due à l'augmentation de la menace en Europe
<i>Passage dans une catégorie supérieure au sein de la liste rouge</i>					
Eider à duvet	<i>Somateria mollissima</i>	VU	EN	H	Modification due à l'augmentation de la menace en Europe
Harle huppé	<i>Mergus serrator</i>	VU	EN	H	Modification due à l'augmentation de la menace en Europe
Pic cendré	<i>Picus canus</i>	VU	EN	F	Dégradation / diminution des effectifs
Hypolaïs icterine	<i>Hippolais icterina</i>	VU	EN	X	Dégradation / diminution des effectifs
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	VU	EN	X	Dégradation / diminution des effectifs
Roselin cramoiisi	<i>Carpodacus erythrinus</i>	VU	EN	H	Modification due à l'augmentation de la menace en Europe
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	VU	CR	Ag	Dégradation / diminution des effectifs
<i>Passage dans une catégorie inférieure : de la liste rouge (VU, EN, CR, RE) à non menacé (LC)</i>					
Wacholderdrossel	<i>Turdus pilaris</i>	VU	LC	Ag	Auparavant en déclin, effectifs encore faibles, distribution limitée
<i>Passage dans une catégorie inférieure : de la liste rouge (VU, EN, CR, RE) à potentiellement menacé (NT)</i>					
Harle bièvre	<i>Mergus merganser</i>	VU	NT	H	Amélioration / augmentation des effectifs
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	VU	NT	H	Auparavant en déclin, effectifs encore faibles, distribution limitée
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	VU	NT	Ag	Modification due à la diminution de la menace en Europe
Aigle royal	<i>Aquila chrysaetos</i>	VU	NT	Al	Modification due à la diminution de la menace en Europe
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	VU	NT	Ag	Amélioration / augmentation des effectifs

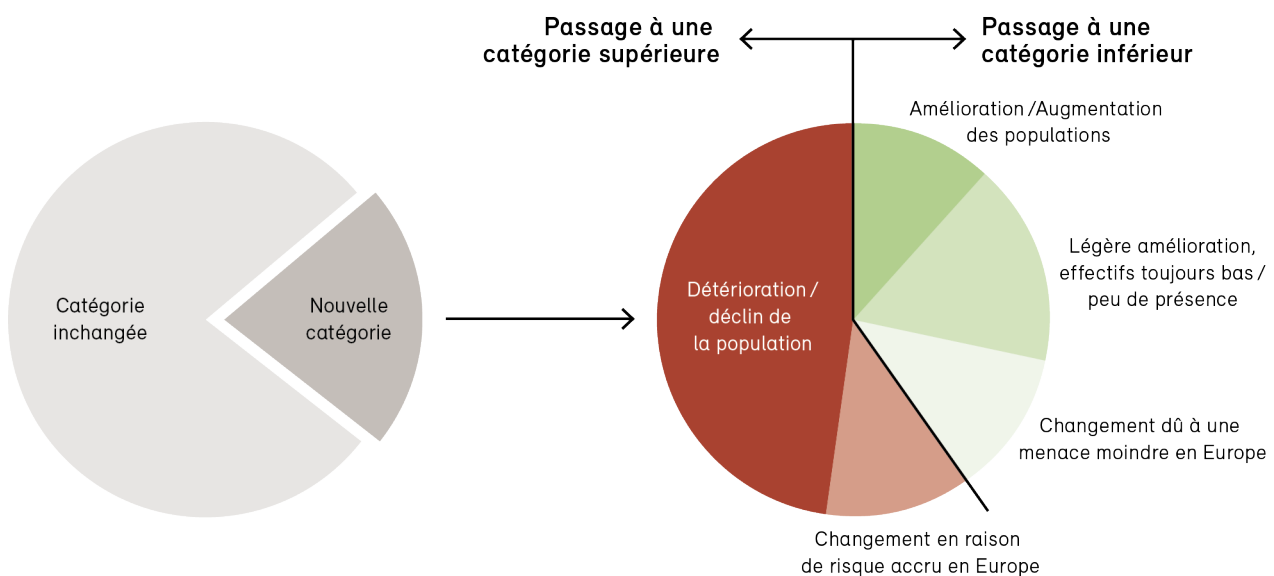
Nom français	Nom scientifique	LR 2010	LR 2021	Milieu naturel	Évaluation du changement de catégorie
Merle à plastron	<i>Turdus torquatus</i>	VU	NT	F	Auparavant en déclin, effectifs encore faibles, distribution limitée
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	VU	NT	H	Auparavant en déclin, effectifs encore faibles, distribution limitée
<i>Passage dans une catégorie inférieure au sein de la liste rouge</i>					
Canard souchet	<i>Spatula clypeata</i>	EN	VU	H	Modification due à la diminution de la menace en Europe
Canard chipeau	<i>Mareca strepera</i>	EN	VU	H	Modification due à la diminution de la menace en Europe
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	CR	EN	Ag	Auparavant en déclin, effectifs encore faibles, distribution limitée
Goéland cendré	<i>Larus canus</i>	EN	VU	H	Modification due à la diminution de la menace en Europe
Grand-duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>	EN	VU	X	Amélioration / augmentation des effectifs
Guêpier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>	EN	VU	S	Amélioration / augmentation des effectifs
<i>B. Modifications concernant les catégories de menace LC et NT</i>					
<i>Passage dans la catégorie supérieure : de non menacé (LC) à potentiellement menacé (NT)</i>					
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>	LC	NT	H	Dégradation / diminution des effectifs
Chouette de Tengmalm	<i>Aegolius funereus</i>	LC	NT	F	Dégradation / diminution des effectifs
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	LC	NT	F	Dégradation / diminution des effectifs
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	LC	NT	Ag	Dégradation / diminution des effectifs
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	LC	NT	A	Dégradation / diminution des effectifs
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	LC	NT	U	Dégradation / diminution des effectifs
Moineau cisalpin	<i>Passer italiae</i>	LC	NT	U	Dégradation / diminution des effectifs
Niverolle alpine	<i>Montifringilla nivalis</i>	LC	NT	AI	Dégradation / diminution des effectifs
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	LC	NT	Ag	Modification due à l'augmentation de la menace en Europe
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	LC	NT	U	Dégradation / diminution des effectifs
Venturon montagnard	<i>Carduelis citrinella</i>	LC	NT	F	Dégradation / diminution des effectifs
<i>Passage dans la catégorie inférieure : de potentiellement menacé (NT) à non menacé (LC)</i>					
Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i>	NT	LC	Ag	Amélioration / augmentation des effectifs
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	NT	LC	F	Auparavant en déclin, effectifs encore faibles, distribution limitée
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>	NT	LC	Ag	Auparavant en déclin, effectifs encore faibles, distribution limitée

Parmi les espèces classées dans une catégorie inférieure, il n'y a ainsi qu'une minorité, à savoir cinq des 17 espèces, pour qui la situation s'est améliorée (fig. 8). À l'inverse, parmi les 25 espèces passées dans une catégorie supérieure, 20 présentent un déclin. Des conclusions très similaires avaient déjà pu être tirées en 2010.

Figure 8

Changements de catégorie entre 2010 et 2021

Part des espèces classées dans une nouvelle catégorie (à gauche). Raisons du changement de catégorie (modification des effectifs ou du degré de menace) (à droite).



4.1.3 Analyse des changements dans les différents milieux naturels

Parmi les espèces passées dans une catégorie supérieure depuis la liste rouge 2010, on trouve principalement des oiseaux nicheurs des zones agricoles, du milieu construit et des milieux alpins, proportionnellement à l'ensemble des espèces de ces habitats. Les oiseaux nicheurs des zones humides et des lacs et cours d'eau sont particulièrement bien représentés au niveau des espèces passées dans une catégorie inférieure par rapport à 2010 (tab. 4).

Le degré de menace s'accroît dans les *zones agricoles*. La qualité écologique des terres agricoles, essentielle pour les espèces, ne s'est en effet pas améliorée, ce que l'on constate par exemple au niveau de la gestion des structures proches de la nature (haies, arbres isolés, pâturages riches en structures, murs de pierres sèches, talus, gravières, etc.) et des sols, à l'utilisation importante d'engrais et de pesticides, à la diversité végétale et aux techniques d'exploitation des sols non respectueuses de la biodiversité. La perte importante de surfaces riches en insectes dans le paysage anthropique se révèle des plus problématiques pour les oiseaux insectivores de ce milieu. Les mesures engagées en faveur de la biodiversité n'ont pas permis à ce jour de compenser l'intensification générale de l'exploitation agricole. Au lieu de cela, la situation continue de se détériorer et il n'a pas encore été possible d'enrayer le déclin d'espèces autrefois fréquentes dans les milieux façonnés par l'homme. L'intensification de l'exploitation agricole touche aussi de plus en plus les terres de moyenne et haute altitudes. Les prairies pauvres en nutriments se font ainsi toujours plus rares et les premières fauches interviennent de plus en plus tôt. Les prairies ainsi précocement fauchées deviennent des pièges écologiques pour les oiseaux nichant au sol, tels que la Caille des blés et l'Alouette des champs, car leurs nids se font détruire.

Le Pipit des arbres et la Pie-grièche écorcheur sont eux aussi repoussés toujours plus loin par ces pratiques. Dans les zones agricoles de plaine, après la quasi-disparition de la Perdrix grise et du Bruant ortolan, les perspectives s'assombrissent de plus en plus pour la Tourterelle des bois et le Bruant proyer, au point que leur survie en Suisse est compromise. Cependant, on observe également des évolutions positives dans les zones agricoles : ainsi, les effectifs du Hibou moyen-duc ont légèrement augmenté. Pour trois autres espèces, la Cigogne blanche, le Vanneau huppé et le Choucas des tours, les tendances à la hausse tiennent essentiellement aux mesures de protection et de conservation. En ce qui concerne la Linotte mélodieuse et la Grive litorne, l'évolution s'est stabilisée dans l'ensemble, sans toutefois compenser les pertes passées.

Les *zones humides* encore préservées sont globalement réduites et ne peuvent pas, elles non plus, compenser les pertes passées. Outre les pertes de surface et l'isolement des zones humides, les difficultés principales sont liées à l'apport en nutriments et à l'influence de l'humain sur le régime des eaux, à travers la régulation du niveau d'eau et les drainages. Ces zones subissent par ailleurs, malgré leur statut de protection, de plus en plus de dégradations causées par diverses activités de loisirs. Bien que les revitalisations puissent remédier à cette situation, il est essentiel de prévoir une taille suffisante, un entretien approprié et une bonne canalisation des visiteurs pour que ces zones puissent également accueillir des oiseaux nicheurs plus rares. Chez les espèces des zones humides, le déclin du Grèbe huppé est particulièrement préoccupant et trois autres espèces doivent leur changement de catégorie à une modification du degré de menace au niveau européen. En effet, bien que les effectifs du Grèbe castagneux et du Bruant des roseaux soient légèrement repartis à la hausse, ils sont fortement tributaires de mesures d'entretien et de conservation. Seul le Harle bièvre a pu se répandre et augmenter en nombre.

Grâce à la sylviculture proche de la nature et à la préservation des surfaces forestières, la *forêt* présente en comparaison avec d'autres milieux naturels une bonne qualité écologique qui profite à de nombreuses espèces. La part de bois mort demeure toutefois faible, notamment sur le Plateau et dans le Jura, et les types de forêts offrant une grande luminosité se sont encore raréfiés du fait de la croissance de ces habitats. Les cinq espèces passées dans une catégorie supérieure depuis 2010, la Chouette de Tengmalm, l'Autour des palombes, le Pic cendré, la Fauvette des jardins et le Venturon montagnard, montrent que les oiseaux des forêts peuvent eux aussi rencontrer des difficultés. Les problèmes majeurs pour ces espèces sont l'abattage des arbres à cavités et des peuplements de vieux arbres, la multiplication des travaux forestiers pendant la période de nidification, l'augmentation du volume de bois sur pied, le recul des forêts claires ou pâturées ainsi que l'eutrophisation des sols forestiers. L'évolution s'est stabilisée pour le Merle à plastron et le Rossignol philomèle, mais les pertes passées n'ont pas encore été compensées.

Le fait que le *milieu construit* présente aussi une part importante d'espèces passées dans une catégorie supérieure est étonnant au vu de l'extension constante des surfaces bâties. Cependant, de nombreuses zones écologiquement importantes (p. ex. des vergers d'arbres haute-tige) ont été construites et des parcelles résiduelles proches de l'état naturel ont disparu dans les zones de transition entre le milieu construit et les zones agricoles. Le Gobemouche gris, par exemple, y a perdu un grand nombre d'habitats. De plus, les surfaces bâties sont marquées par une densification et une imperméabilisation des sols croissantes. Même les espèces nichant sur les bâtiments, telles que le Moineau cisalpin, sont à la peine, car les constructions modernes n'offrent guère de nouveaux sites de nidification et de nombreux nichoirs existants disparaissent à la suite de rénovations.

Bien que les *milieux alpins* n'abritent qu'un petit nombre d'espèces nicheuses, deux d'entre elles sont passées dans une catégorie supérieure par rapport à 2010, la Perdrix bartavelle et la Niverolle alpine. La diminution des effectifs de cette dernière est particulièrement préoccupante, car la Suisse abrite environ 15 % de la population

mondiale de la sous-espèce européenne. L'Aigle royal n'est maintenant plus considéré comme menacé au niveau européen, ce qui lui a valu de passer dans la catégorie inférieure. Les menaces pesant sur les espèces des milieux alpins devraient nettement s'aggraver à l'avenir du fait du réchauffement climatique. Le déclin du Lagopède alpin devrait ainsi être intensifié par le phénomène.

Chez les oiseaux nicheurs des *zones sèches et rocheuses*, seule une espèce est passée dans une catégorie inférieure, le Guêpier d'Europe. Son installation en Suisse est encore récente et il continue de se répandre.

4.2 Comparaison avec les pays voisins et l'Europe

Dans la plupart des pays voisins, les listes rouges sont également établies conformément aux critères et aux directives de l'UICN. C'est le cas des listes de l'Autriche (Dvorak et al. 2017), de la France (UICN France et al. 2016) et de l'Italie (Gustin et al. 2019), ainsi que de l'Union européenne (UE 27) et de l'Europe dans son ensemble (BirdLife International 2015). Il n'en va pas de même pour l'Allemagne (Grüneberg et al. 2015) et le Liechtenstein (Willi 2019). En effet, les critères et le schéma de classification sont différents en Allemagne. Les catégories allemandes et liechtensteinoises sont néanmoins comparables à celles de l'UICN (tab. 5). Seule la catégorie « extrêmement rare (rareté naturelle, souvent des espèces à la limite de leur aire de distribution) », ou « espèce restreinte », n'existe que dans d'anciennes versions du modèle de l'UICN, dans lequel elle n'a pas d'équivalent. Selon le modèle actuel de l'UICN, les espèces concernées sont classées dans les autres catégories de menace. Aux fins de la comparaison ci-dessous, les espèces de cette catégorie sont classées dans la catégorie UICN VU (vulnérable), à laquelle elles appartiendraient majoritairement selon les critères de l'UICN, à l'instar des espèces considérées comme ayant toujours été rares en Suisse.

Tableau 5

Répartition des espèces par catégorie de menace en Europe

Les chiffres indiqués correspondent au pourcentage de l'ensemble des espèces évaluées par pays ou région. Les catégories DD (Data Deficient : données insuffisantes) et NA (Not Applicable : non applicable) ne figurent pas dans le tableau.

Catégorie	Suisse	Allemagne	France	Italie	Autriche	Liechtenstein	UE 27	Europe
EX (Éteint au niveau mondial)							0,4 %	0,4 %
RE (Éteint au niveau régional)	3,4 %	5,0 %	1,8 %	2,0 %	7,0 %	7,9 %	0,2 %	0,8 %
CR (Au bord de l'extinction)	4,4 %	11,1 %	5,7 %	4,1 %	6,1 %	13,9 %	2,4 %	1,9 %
EN (En danger)	12,2 %	7,3 %	10,6 %	14,8 %	10,5 %	10,6 %	3,5 %	3,4 %
VU (Vulnérable)	20,5 %	10,3 %	16,3 %	8,6 %	12,3 %	7,9 %	12,2 %	7,3 %
Extrêmement rare		11,5 %				5,3 %		
<i>Part totale des espèces sur liste rouge</i>	<i>40,5 %</i>	<i>45,2 %</i>	<i>34,4 %</i>	<i>29,5 %</i>	<i>36,0 %</i>	<i>45,7 %</i>	<i>18,8 %</i>	<i>13,7 %</i>
NT (Potentiellement menacé)	20,0 %	6,9 %	15,2 %	12,3 %	15,8 %	7,9 %	5,8 %	6,0 %
LC (Non menacé)	39,5 %	47,9 %	50,4 %	58,2 %	48,2 %	46,4 %	75,4 %	80,3 %
<i>Total des espèces évaluées</i>	<i>205</i>	<i>261</i>	<i>282</i>	<i>244</i>	<i>228</i>	<i>151</i>	<i>451</i>	<i>533</i>

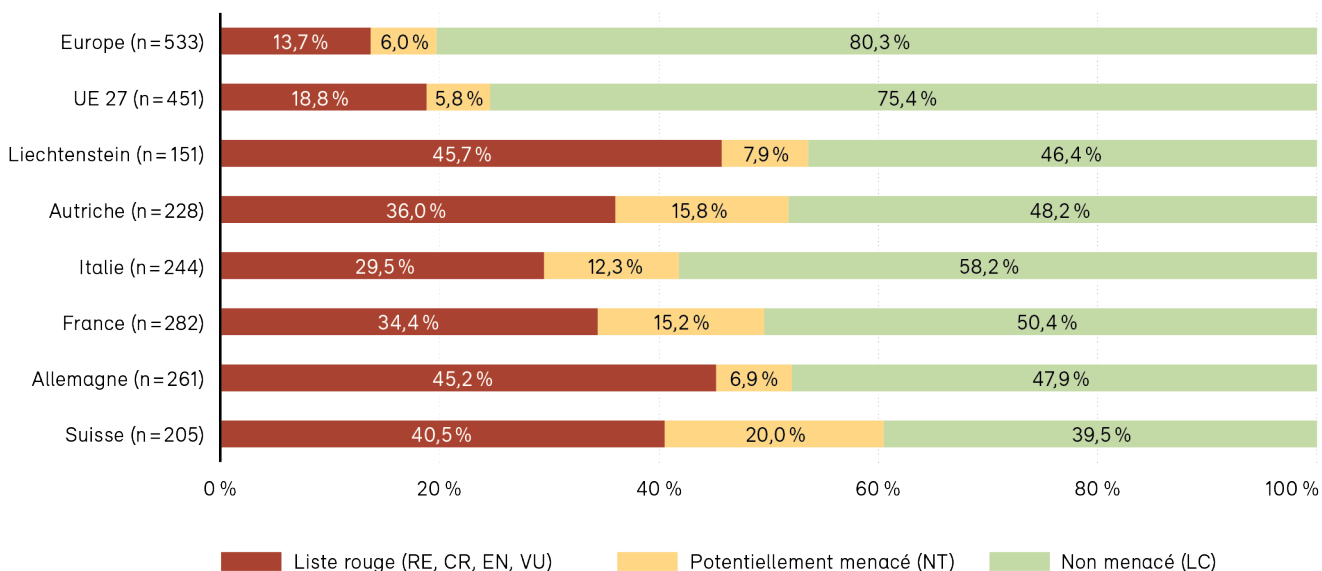
Le pourcentage des espèces menacées dans les pays considérés varie entre 30 et 46 % (tab. 5, fig. 9). Il est le plus élevé au Liechtenstein et en Allemagne, la Suisse arrivant en troisième position. Dans l'Union européenne et en Europe, les espèces sur liste rouge sont proportionnellement moins nombreuses, ce qui tient aussi à la superficie plus importante. La taille de l'aire de répartition d'une espèce est un critère clé pour la classification, et elle augmente généralement avec la superficie des territoires étudiés, ce qui contribue également à diminuer la probabilité d'extinction de l'espèce considérée.

La proportion d'espèces potentiellement menacées est la plus élevée en Suisse, où elle s'élève à 20 %. Suivent ensuite l'Autriche et la France, où elle se situe autour de 15 % (tab. 5, fig. 9). Une fois encore, c'est en Europe et dans l'Union européenne qu'elle est la plus faible.

Figure 9

Degré de menace des oiseaux nicheurs en Europe

Pourcentage d'espèces menacées, potentiellement menacées et non menacées par pays ou région ; le nombre d'espèces évaluées est indiqué entre parenthèses. À noter que toutes les listes rouges n'ont pas été élaborées conformément aux critères et aux directives de l'UICN (cf. texte).

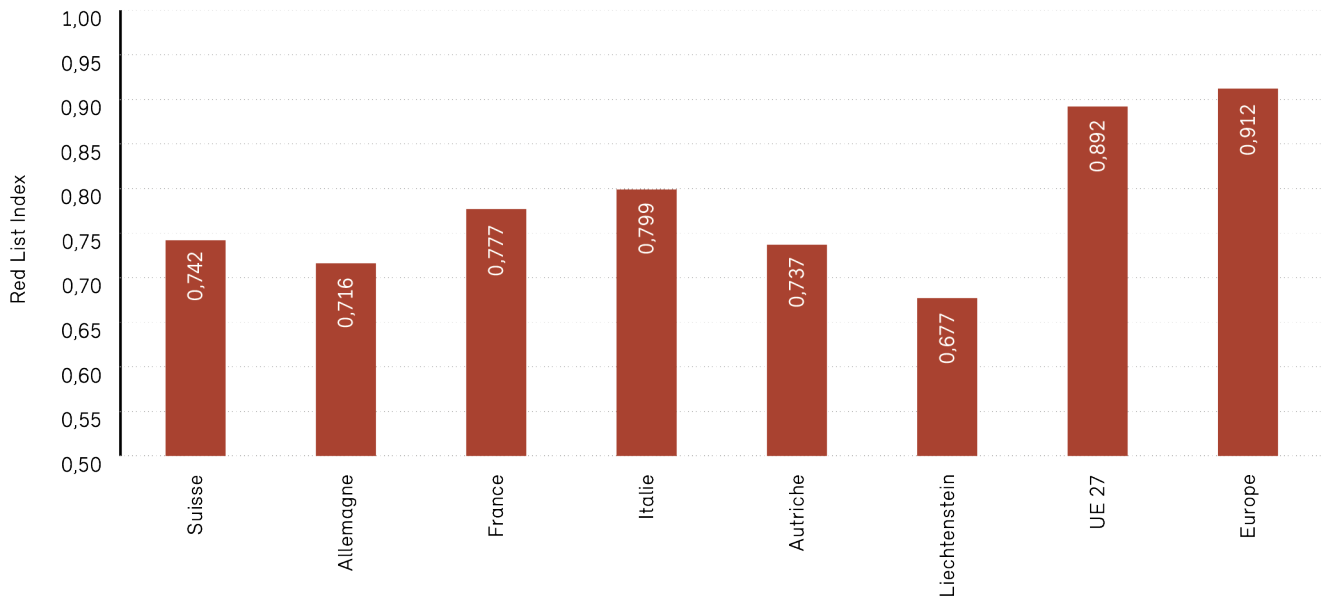


Les listes rouges des pays voisins et de l'Europe peuvent également être comparées les unes avec les autres au moyen du RLI de l'UICN, qui mesure l'état de la menace d'un ensemble d'espèces en tenant compte de toutes les catégories de menace (voir 4.1.1).

Le RLI au Liechtenstein et en Allemagne est inférieur à celui calculé pour la Suisse, tandis que celui en Autriche lui est similaire (fig. 10). Selon le RLI, le degré de menace est plus faible en France et en Italie. Cet indice reflète également le risque d'extinction des oiseaux nicheurs comparativement moindre pour les zones Union européenne et Europe.

Figure 10**Indice Liste rouge de l'UICN pour les oiseaux nicheurs en Europe**

Le RLI est une valeur comprise entre 0 et 1. Plus il est bas, plus le degré de menace est élevé.



4.3 Importance de la liste rouge

4.3.1 Aspects méthodologiques

Les critères de l'UICN accordent beaucoup de poids à la taille des populations. Par conséquent, dans un petit pays comme la Suisse, les espèces rares figurent presque automatiquement sur la liste rouge. La Liste rouge des oiseaux nicheurs tient compte de cette situation depuis 2001 : les espèces dont les effectifs suisses ont toujours été restreints depuis 1800, p. ex. parce que la Suisse se trouve à la limite de leur aire de distribution, sont mises en évidence.

Un recul lent des effectifs n'entraîne pas le passage d'une espèce dans une catégorie supérieure tant que la population reste encore importante. Ceci se justifie du point de vue du « risque d'extinction », puisqu'une population importante n'est en grand danger que lorsque son effectif décline rapidement. On admet donc une certaine dynamique de la composition et de la taille des populations, pour autant qu'il n'y ait pas de mise en danger aiguë. Toutefois, des espèces fréquentes, comme la Pie-grièche écorcheur et le Pipit des arbres, mais dont les effectifs déclinent et qui disparaissent même de certaines régions, ne sont alors pas reconnues comme menacées, mais considérées comme potentiellement menacées. Pourtant, les fluctuations des effectifs de ces espèces peuvent signaler de façon précoce des changements négatifs dans le milieu. Afin d'identifier à temps où il est nécessaire d'agir, il faut sans tarder rechercher les causes du déclin pour toutes les espèces dont les effectifs sont en recul.

Lorsque la diminution ralentit ou que la tendance devient positive, les critères de l'UICN entraînent rapidement un classement dans une catégorie inférieure. En effet, il n'est pas possible de tenir compte des pertes passées. Lorsque ce déclin date de plusieurs dizaines d'années, une espèce peut même, selon les critères, entrer dans la catégorie des espèces non menacées. Cela se justifie du point de vue du risque d'extinction, même si la situation des espèces ne correspond plus au véritable potentiel de répartition.

4.3.2 Contrôle des résultats et recherche des causes

Plusieurs projets de conservation portant sur un certain nombre d'espèces ont vu le jour dans le cadre du « Programme de conservation des oiseaux en Suisse », dont s'occupent la Station ornithologique suisse et BirdLife Suisse, avec le soutien de l'OFEV. D'autres espèces font depuis plus longtemps encore l'objet de projets de conservation, tandis que la Confédération et les cantons ont également pris nombre d'autres mesures visant à améliorer la situation d'espèces menacées. La révision de la liste rouge permet aussi de contrôler de manière générale l'efficacité des mesures à l'échelle nationale.

L'état de la population peut être évalué de manière fondée pour un très grand nombre d'espèces nicheuses. Cependant, pour diverses espèces menacées, les données disponibles sont à peine suffisantes, en particulier pour les espèces nocturnes (p. ex. l'Engoulevent d'Europe ou la Bécasse des bois). À cet égard, des monitorings standardisés et spécifiques aux espèces pourraient améliorer la situation (p. ex. au moyen d'appareils d'enregistrement acoustique). Il faudrait un monitoring complet qui tienne compte, en plus des effectifs nicheurs, de paramètres démographiques comme le succès de la reproduction et le taux de survie, surtout pour les espèces pour lesquelles les menaces ne sont pas suffisamment connues. Une surveillance est aussi indiquée pour les espèces chassables ou contre lesquelles des mesures de contrôle sont prises. Ceci est valable en particulier pour les espèces figurant sur la liste rouge ou celles potentiellement menacées.

Les menaces pesant sur les espèces de la liste rouge ne sont pas toujours connues. Des études ciblées constitueraient une première mesure de protection. Ce n'est qu'une fois que l'origine des menaces sera connue qu'il sera possible de développer des mesures de protection et de conservation efficaces.

4.3.3 Espèces sur liste rouge et espèces prioritaires au niveau national

La liste rouge se borne à évaluer le risque qu'une espèce disparaisse de Suisse en tant que nicheuse. Or le risque d'extinction seul ne suffit pas à déterminer quelles espèces sont particulièrement importantes pour la protection de l'environnement. La responsabilité d'un pays pour la conservation de la population d'une espèce au niveau global ou supra-régional est tout aussi importante. C'est pourquoi on a identifié en 2010, en complément à la liste rouge, les espèces qui sont particulièrement importantes pour la protection de la nature (espèces prioritaires au niveau national) et celles qui ont besoin de mesures de conservation spécifiques (espèces prioritaires pour une conservation ciblée) (Keller et al. 2010b). Ces stratégies et ces listes ont fait leurs preuves dans la pratique ; elles ont été intégrées dans les listes d'espèces prioritaires au niveau national publiées par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), lesquelles ont été actualisées depuis (OFEV 2019). Les listes sont réexaminées périodiquement.

En vertu de l'art. 18 de la loi sur la protection de la nature et du paysage (LPN ; RS 451), la disparition d'espèces indigènes doit être « prévenue par le maintien d'un espace vital suffisamment étendu (biotopes), ainsi que par d'autres mesures appropriées ». Les biotopes sont désignés comme étant dignes de protection sur la base des critères visés à l'art. 14, al. 3, de l'ordonnance sur la protection de la nature et du paysage (OPN ; RS 451.1). Les espèces prioritaires au niveau national sont pour l'essentiel des espèces qui figurent sur une liste rouge et pour lesquelles la Suisse porte une responsabilité particulière. La nécessité de prendre pour elles des mesures de conservation et de promotion est donc primordiale. Cet aspect doit être pris en considération dans les pesées d'intérêts, notamment dans les réglementations en matière d'atteintes et de compensations. Les critères prévus à l'art. 14, al. 3, OPN n'étant pas exhaustifs, la présence d'espèces prioritaires au niveau national dans un milieu naturel, peut également justifier que ce milieu soit jugé digne de protection même si ces espèces ne figurent pas sur une liste rouge (OFEV 2019).

Les listes des espèces d'oiseaux prioritaires au niveau national et des espèces prioritaires pour une conservation ciblée sont elles aussi en cours de remaniement sur la base de la liste rouge 2021 (Knaus et al., en prép.).

4.3.4 Évaluation récapitulative de la liste rouge

L'évolution et l'expansion des populations d'oiseaux sont des indicateurs éloquentes qui reflètent l'état de leurs ressources vitales. Les oiseaux sont présents sur l'ensemble du territoire et dans tous les milieux naturels, ils ont des exigences très variées et se trouvent souvent en bas de la pyramide alimentaire. Le fait que 40 % des oiseaux nicheurs de Suisse soient menacés et que 20 % supplémentaires pourraient l'être dans un proche avenir indique que certains types d'exploitation doivent être modifiés, en particulier dans certains milieux naturels. La proportion d'espèces sur liste rouge est particulièrement élevée dans les zones humides et les zones agricoles. C'est aussi le cas des zones sèches et rocheuses, mais ces milieux naturels n'abritent qu'un nombre relativement limité d'espèces nicheuses. La part des espèces menacées est nettement plus basse dans les forêts, dans le milieu construit et dans les milieux alpins. Comme en 2001 et en 2010, les chiffres montrent clairement que les problèmes sont particulièrement aigus pour les espèces des zones agricoles et des zones humides. Rien n'a changé depuis.

En comparant les listes de 2001, de 2010 et de 2021, on s'aperçoit que la situation des oiseaux nicheurs n'a fondamentalement pas évolué. On constate toutefois entre 2001 et 2021 une augmentation de la part des espèces potentiellement menacées et un recul de celle des espèces non menacées.

Annexes

A1 Évolution de la Liste rouge des oiseaux nicheurs de Suisse

Après que la Station ornithologique suisse de Sempach et le Comité suisse pour la protection des oiseaux (aujourd'hui BirdLife Suisse) ont déjà publié de premières listes rouges d'oiseaux menacés (Bruderer & Thönen 1977, Bruderer & Luder 1983, Zbinden 1989), l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP) (devenu l'Office fédéral de l'environnement [OFEV]) a publié en 1994 la première liste rouge juridiquement contraignante (Zbinden et al. 1994) pour d'autres groupes faunistiques.

Depuis 2000, suite à l'introduction des critères et catégories définis par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), les listes rouges suisses sont établies sur la base d'un système reconnu sur le plan international. La liste rouge des oiseaux nicheurs de 2001 (établie en 2000), a été la première liste UICN de Suisse (Keller et al. 2001). Conformément aux recommandations de l'UICN, cette liste a été révisée après dix ans (Keller et al. 2010). La présente révision correspond à la dernière mise à jour selon cette périodicité.

Les principes, les catégories de menace et les critères pour la classification sont présentés en détail dans la publication InfoSpecies (2021).

Les directives relatives à l'établissement des listes rouges nationales (dernières versions, voir UICN 2012, Comité des normes et des pétitions de l'UICN 2019) sont formulées d'une façon relativement vague. La marge d'appréciation qu'elles laissent, en particulier dans la deuxième partie de la procédure, est assez importante. La caractéristique des listes UICN est pourtant justement de proposer un classement établi sur la base de critères aussi objectifs que possible. Toutes les espèces devraient être traitées de la même façon. C'est pourquoi les directives pour la liste rouge suisse des oiseaux nicheurs ont été complétées en 2001 par des critères de décision et des prescriptions spécifiques à la Suisse et au groupe taxonomique des oiseaux. En particulier, il a fallu déterminer les bases de données dont il fallait de façon générale tenir compte et le procédé pour adapter les catégories dans la deuxième partie. Cette standardisation a facilité les révisions des listes rouges en 2010 et en 2021 et rend les trois listes aisément comparables.

A2 Sélection des taxons, nomenclature et taxonomie

La liste rouge se limite aux oiseaux nicheurs. Les directives de l'UICN laissent toutefois la possibilité d'évaluer également les hôtes de passage, tout en précisant qu'il est préférable de répertorier ces derniers séparément. Selon ces directives, il ne faut classer que des espèces nicheuses régulières, dans leur aire de distribution naturelle, et non les espèces nicheuses accidentelles. Les espèces dont il faut tenir compte ont été déterminées à l'aide de la Liste des oiseaux de Suisse (Volet 2016, B. Volet, commun. pers.). Toutes les espèces dont le statut nicheur est 1, 2 et 4 (c.-à-d. avec plus de trois preuves de nidification jusqu'à 2019, Volet 2016, B. Volet, commun. pers. ; tab. 6) ont été retenues. Les espèces dont le statut nicheur est 3 (au plus trois preuves de nidification jusqu'à 2019) n'ont pas été retenues (tab. 7).

Conformément aux directives de l'UICN, les espèces des catégories C et E, dont les populations sont issues d'individus échappés de captivité ou introduits par l'homme, n'ont à nouveau pas été prises en compte (tab. 8). Par rapport à la liste rouge 2010, une espèce a fait son apparition dans la catégorie C, l'Ouette d'Égypte. En ce qui concerne le Cygne tuberculé et l'Oie cendrée, on ne peut plus distinguer clairement au niveau européen quelles populations nicheuses sont issues d'individus échappés de captivité. En Suisse, il se pourrait que l'ensemble de la population nicheuse du Cygne tuberculé et la majeure partie des celle de l'Oie cendrée soient issues de captivité. Les populations de nicheurs pour ces deux espèces n'ont par conséquent pas été évaluées lors de l'élaboration de la présente Liste rouge des oiseaux nicheurs. La présence de cygnes et d'oies sauvages en Suisse est aussi attestée en hiver.

Tableau 6**Statuts selon la Liste des oiseaux de Suisse**

Catégorie	
A	Espèce d'origine apparemment sauvage, vue au moins une fois depuis le 1 ^{er} janvier 1950.
B	Espèce d'origine apparemment sauvage, vue au moins une fois, mais seulement entre 1800 et 1949.
C	Espèce relâchée par l'homme ou échappée de captivité, ayant formé une population nicheuse autonome ; de même, les oiseaux qui proviennent très probablement d'une telle population.
D	Espèce dont l'origine sauvage est possible mais pas certaine ou qui ne peut être placée dans une autre catégorie pour diverses raisons.
E	Espèce échappée de captivité.
Statut de nicheur (pour les espèces très discrètes, une preuve formelle de nidification n'est pas exigée)	
1	Espèce nicheuse régulière, qui a niché au moins neuf années sur dix entre 2010 et 2019.
2	Espèce nicheuse irrégulière, qui a niché plus de trois fois, mais jamais régulièrement et moins de neuf années entre 2010 et 2019.
3	Espèce nicheuse accidentelle, qui a niché une à trois fois.
4	Espèce nicheuse disparue, qui a niché régulièrement à une époque donnée mais qui n'a pas niché entre 2010 et 2019.
–	Espèce sans preuve de nidification.

Tableau 7

Espèces non évaluées : espèces nicheuses accidentelles (statut nicheur 3)

Nom français	Nom scientifique
Canard pilet	<i>Anas acuta</i>
Échasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i>
Sterne arctique	<i>Sterna paradisaea</i>
Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>
Alouette calandrelle	<i>Calandrella brachydactyla</i>
Phragmite des joncs	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>
Pouillot verdâtre	<i>Phylloscopus trochiloides</i>
Fauvette à lunettes	<i>Sylvia conspicillata</i>
Gobemouche nain	<i>Ficedula parva</i>
Bergeronnette citrine	<i>Motacilla citreola</i>

Tableau 8

Espèces non évaluées : leurs effectifs nicheurs sont (au moins partiellement) issus d'oiseaux échappés de captivité (catégories AC ou C)

Nom français	Nom scientifique
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>
Oie cendrée	<i>Anser anser</i>
Ouette d'Égypte	<i>Alopochen aegyptiaca</i>
Tadorne casarca	<i>Tadorna ferruginea</i>
Canard mandarin	<i>Aix galericulata</i>
Pigeon biset domestique	<i>Columba livia forma domestica</i>

A3 Procédé utilisé pour établir la liste rouge

A3-1 Bases de données

La révision de la présente liste rouge se base notamment sur les données de l'Atlas des oiseaux nicheurs de Suisse 2013-2016 (Knaus et al. 2018) ainsi que sur les indices des effectifs nicheurs par espèce actualisés jusqu'à 2019 (Knaus et al. 2020a, 2020b). Des données de 2020 ont aussi été utilisées, mais uniquement pour le Garrot à œil d'or, car deux nouvelles preuves de nidification ont de nouveau été enregistrées cette année-là chez cette espèce nicheuse irrégulière. Les indices se basent pour l'essentiel sur le travail des collaboratrices et collaborateurs bénévoles de la Station ornithologique. Les effectifs nicheurs actuels de chaque espèce ont également été réévalués dans le cadre de l'Atlas des oiseaux nicheurs (Strebel et al. 2019). Pour certaines espèces, les données disponibles ainsi que la méthode de calcul de l'indice des effectifs nicheurs correspondant ont été améliorées par rapport à 2010 (Knaus et al. 2020a, Strebel et al., en prép.). La plupart des tendances observées chez les populations nicheuses se fondent encore sur les résultats du programme « Monitoring des oiseaux nicheurs répandus » (MONiR), débuté en 1999, complétés par les projets « Monitoring en zone humide » (MZH) et « Monitoring des espèces particulières » (Schmid et al. 2001, 2004) et, depuis 2001, par le Monitoring de la biodiversité en Suisse (MBD) (Bureau de coordination MBD 2014, OFEV 2020). Ces projets sont également complétés par les observations fortuites recueillies par le Service d'information (SI). Les méthodes élaborées par la Station ornithologique permettent d'utiliser également ces observations faites au hasard pour calculer les tendances (Knaus et al. 2020a, Strebel et al., en prép.).

La période sous revue correspond aux dix dernières années ou à trois générations, selon la plus longue des deux périodes. La durée d'une génération a été déterminée par BirdLife International pour toutes les espèces d'oiseaux d'Europe. La présente liste rouge tient compte de cette liste.

L'aire de distribution (ou zone d'occurrence) est définie par l'UICN comme la superficie du polygone reliant les sites les plus extérieurs. Pour la Suisse, le polygone a été tracé autour des carrés d'atlas occupés les plus externes (voir Knaus et al. 2018). Lorsque des zones de nidification étaient clairement séparées (p. ex. Jura et Alpes), deux polygones ont été dessinés.

A3-2 Désignation des espèces considérées comme éteintes en Suisse (RE)

Les directives de l'UICN définissent qu'une espèce est éteinte au niveau régional (éteinte en Suisse) uniquement si aucun individu adulte n'y apparaît plus. Toutefois, lorsqu'une liste rouge se limite aux oiseaux nicheurs, l'application de cette règle devient problématique pour des espèces mobiles qui passent régulièrement en migration dans un pays mais n'y nichent plus. De plus, aucune règle précise n'existe pour définir à quel moment une espèce devient nicheuse régulière. Seules des espèces qui ont été plus que des nicheurs sporadiques pendant une période donnée peuvent cependant être raisonnablement considérées comme éteintes si elles ne sont plus observées. L'évaluation des occurrences historiques s'appuie sur l'ouvrage « Les oiseaux de Suisse » (Maumary et al. 2007) et sur l'Atlas des oiseaux nicheurs de Suisse 2013-2016 (Knaus et al. 2018).

La règle suivante a été appliquée pour la Suisse : sont considérées comme éteintes en Suisse (RE) toutes les espèces d'oiseaux qui ont très probablement niché régulièrement aux 19^e et 20^e siècles, mais dont il n'existe pas de preuve de nidification pour les 20 dernières années.

A3-3 Critères complémentaires pour l'adaptation des catégories en deuxième étape

Les directives pour l'adaptation des catégories se basent principalement sur l'analyse du degré d'influence des populations au-delà des frontières sur la population nationale. D'autre part, des informations sur la zone d'occupation par rapport à l'aire de distribution générale peuvent notamment aussi jouer un rôle. Suivant les résultats, une espèce sera, lors de la deuxième étape, déplacée dans une catégorie inférieure ou supérieure, ou maintenue à son classement initial.

Après avoir, en première étape, classé la population nationale selon les critères internationaux, il faut tout d'abord déterminer si des individus de populations limitrophes pénètrent dans le pays ou si les populations indigènes sont isolées. Si la deuxième hypothèse se confirme, ou s'il n'y a pas de données disponibles, la catégorie est maintenue. S'il y a de l'immigration, faut-il s'attendre à une diminution de celle-ci ? Dans la négative, l'espèce est classée dans une catégorie inférieure ; dans l'affirmative, le classement est maintenu ou, si la population nationale est un puits démographique (en anglais « sink-population »), c'est-à-dire que le maintien de l'effectif est dépendant de l'immigration car la population indigène ne produit pas assez de descendants, l'espèce est classée dans une catégorie supérieure. Normalement l'adaptation est d'une catégorie vers le haut ou vers le bas. Elle peut être de deux catégories vers le bas, en particulier pour des espèces en expansion, dont l'aire de distribution atteint tout juste le pays.

Afin d'obtenir une certaine unité pour le classement dans les catégories nationales, un procédé clair pouvant également être utilisé pour les listes rouges à venir a été appliqué, comme en 2010. Il se fonde principalement sur les réflexions développées ci-après.

La Suisse n'est pas une île, encore moins pour des espèces aussi mobiles que les oiseaux. Les données concernant l'influence des populations des pays voisins sur les populations suisses sont rarement disponibles. Pour la Suisse, on peut toutefois admettre que seul un petit nombre d'espèces, sédentaires et peu mobiles (p. ex. les tétraonidés), ne sont que très peu influencées par les populations limitrophes. Une analyse de la situation européenne peut donner des indications importantes quant au genre d'influence qu'ont les populations extérieures à la Suisse. Une espèce qui est, de façon générale, en diminution en Europe, ne sera pas en mesure de soutenir l'effectif suisse. La liste SPEC (Species of European Conservation Concern) de BirdLife International est, pour toutes les espèces, la meilleure source disponible pour cette analyse. Depuis la liste rouge de 2010, la liste SPEC a été révisée. La présente liste rouge s'appuie sur cette nouvelle édition (BirdLife International 2017).

Pour un petit pays comme la Suisse, les critères des effectifs réduits ont pour conséquence que dans la première étape, bien des espèces d'oiseaux sont classées dans des catégories très élevées. Pourtant, les effectifs suisses de certaines de ces espèces ont toujours été très faibles depuis 1800. On ne doit pas les traiter de la même manière que des espèces nicheuses qui avaient autrefois des effectifs importants. Les espèces du premier groupe peuvent donc être classées dans une catégorie plus basse que celles du deuxième groupe. La liste des espèces considérées dans la liste rouge 2010 comme ayant toujours été rares a été révisée. Pour ce faire, on a conservé le même critère qu'en 2010, à savoir qu'il s'agit des espèces dont l'effectif nicheur n'a jamais dépassé 25 couples (50 individus), ce qui correspond à la limite du critère D de l'UICN pour la catégorie CR. Quatre espèces considérées en 2010 comme ayant toujours été rares ont atteint depuis des effectifs nicheurs supérieurs : le Martinet pâle, le Guêpier d'Europe, le Pic à dos blanc et le Roselin cramoisi.

Pour de nombreuses espèces, la diminution des effectifs reste en dessous du seuil qui permettrait de les classer dans une catégorie de menace sur la base du seul critère A de l'UICN. Souvent, ce recul a déjà commencé plus tôt, dans bien des cas avant les années 70. La combinaison de la diminution et de la fragmentation des effectifs, également proposée dans les critères, est problématique à appliquer pour les oiseaux, car les effectifs sont rarement vraiment isolés les uns des autres. Ces espèces sont donc classées comme potentiellement menacées ou non menacées. Des populations locales dont l'effectif tend à diminuer présentent tout de même un risque d'extinction plus grand que celles qui sont stables ou en croissance ; il s'agit aussi souvent de puits démographiques. Cette tendance, indépendamment de son importance, est donc prise en compte lors de la deuxième étape dans le cadre de l'adaptation aux conditions nationales.

Les critères complémentaires suivants ont été définis sur la base de ces réflexions pour le classement définitif.

Espèces classées comme au bord de l'extinction (CR) lors de la première étape

Pour presque toutes les espèces, les effectifs réduits (critère D de l'UICN) justifient à eux seuls le classement de la première étape. On a tenu compte, comme en 2010, des critères suivants pour la deuxième étape : l'espèce est considérée comme ayant toujours été rare en Suisse, l'espèce est menacée en Europe, les effectifs en Suisse suivent une courbe négative (indépendamment de l'importance du recul). Lors de cette révision, cependant, les règles permettant d'adapter les catégories dans la deuxième étape de décision n'ont pas été modifiées. Les modifications apportées en 2010 n'avaient déjà pas eu d'effet notable sur le classement. Le modèle de décision retenu pour les espèces CR est le suivant :

- S1. Espèces considérées comme ayant toujours été rares en Suisse ou dont l'aire normale ne comprend pas la Suisse ou alors juste en marge :
 - a) Espèces menacées en Europe (« Species of European Conservation Concern » SPEC 1 à 3) : abaisser d'une catégorie → EN (= critère complémentaire S1a)
 - b) Espèces non menacées en Europe : abaisser de deux catégories → VU (S1b)

- S2. Espèces qui étaient autrefois fréquentes en Suisse ou dont l'aire normale inclut la Suisse :
 - a) Espèces dont l'effectif a diminué durant les dix dernières années ou qui ne nichent plus que sporadiquement ou espèces de la catégorie SPEC 1 (menacé à l'échelle mondiale) : pas de déclassement → CR (S2a)
 - b) Espèces dont l'effectif n'a pas diminué durant les dix dernières années : abaisser d'une catégorie → EN (S2b)

Espèces classées dans l'une des autres catégories lors de la première étape

Pour les autres catégories, le classement définitif dépend de l'influence qu'a l'immigration en provenance d'autres populations, de la capacité des populations suisses à se maintenir elles-mêmes ou si elles fonctionnent plutôt comme des puits démographiques. Ici aussi, le degré de menace au niveau européen et la tendance actuelle de l'effectif en Suisse ont été pris en compte.

Les auteurs de la présente liste rouge sont partis du principe que l'immigration jouait un rôle pour toutes les espèces migratrices ou très mobiles. Ce principe n'a été exclu que pour quelques espèces sédentaires, comme en 2010 (Gélinotte des bois, Lagopède alpin, Grand Tétras, Harle bièvre). Pour les espèces sans immigration, la catégorie a toujours été maintenue.

Il n'existe presque pas de données pour savoir si l'immigration va diminuer ; mais pour simplifier, on peut partir du principe qu'il faut compter avec un recul pour les espèces généralement menacées en Europe (« Species of European Conservation Concern » SPEC 1 à 3). Il existe encore moins de données pour juger du statut d'une population comme puits démographique. Pour les espèces dont la population est en déclin en Suisse et qui parallèlement sont menacées en Europe (SPEC 1 à 3), on estime, en vertu du principe de précaution, que les populations suisses sont des puits. Néanmoins, il faut éviter de comptabiliser deux fois le critère du recul.

Le classement SPEC des espèces n'a pas tenu compte du fait que plusieurs espèces ont des populations nicheuses plus ou moins isolées dans les Alpes, pour lesquelles rien n'indique qu'il se produit des échanges réguliers avec des populations du nord ou de l'est de l'Europe (p. ex. Merle à plastron). Ces espèces ont été traitées comme des espèces des catégories SPEC 1 à 3.

Par conséquent, la décision se prend comme suit :

Immigration non (I-) : la catégorie est maintenue.

Immigration oui :

1. L'espèce est menacée en Europe (« Species of European Conservation Concern » SPEC 1 à 3) :
 - a) Des indications fondées montrent que la population suisse est un puits démographique et/ou que l'effectif suisse diminue dans beaucoup de régions, et pour autant que le critère du recul n'a pas déjà été pris en compte dans la première étape : augmenter d'une catégorie (I+1a)
 - b) Il n'existe aucune indication que la population suisse est un puits démographique : la catégorie est maintenue (I+1b)

2. L'espèce n'est pas menacée en Europe :
 - a) En Suisse, tendance au déclin : la catégorie est maintenue (I+2a)
 - b) En Suisse, tendance stable ou en augmentation : abaisser d'une catégorie (I+2b)

A3-4 Exemples de classement

Les exemples suivants vont illustrer cette démarche.

Les effectifs du *Grèbe castagneux* sont faibles et affichent, outre des fluctuations, un recul sur le long terme, raison pour laquelle l'espèce est classée NT lors de la première étape (critère C1). Ils ont cependant de nouveau augmenté ces derniers temps, notamment grâce à la colonisation de petits plans d'eau nouvellement créés. Les effectifs dépendent toutefois fortement de mesures d'entretien et de conservation appropriées, si bien que l'espèce est considérée comme « conservation dependent ». Si les mesures sont supprimées, elle retomberait très vite dans une catégorie de menace. En tant qu'espèce tributaire de mesures de conservation, elle n'est donc pas déclassée en deuxième étape, quand bien même l'espèce n'est pas menacée au niveau européen.

Le petit effectif (10 à 20 couples) de la *Marouette ponctuée* la place en CR lors de la première étape. Mais elle a toujours été un nicheur rare en Suisse. N'étant pas menacée en Europe, elle est déclassée de deux catégories en deuxième étape et passe dans la catégorie VU (S1b).

Les effectifs du *Pic cendré* ont encore subi un net recul, et son aire de distribution a régressé depuis 1993-1996. Du fait de sa petite population et de son recul prononcé, l'espèce est classée EN en première étape (critère A2ac, C1). Elle n'est pas menacée en Europe, mais son effectif est en déclin en Suisse : elle est donc maintenue en catégorie EN (I+2a).

Les effectifs du *Pipit des arbres* ne diminuent presque plus depuis 2000. L'aire de distribution (zone d'occurrence) et la zone d'occupation effective restent étendues. L'espèce est donc classée dans la catégorie LC lors de la première étape. Étant donné qu'elle est à présent considérée comme menacée au niveau européen (« Species of European Conservation Concern » SPEC 3) et que sa densité en Suisse a fortement diminué dans de nombreuses régions depuis 1993-1996, elle passe en deuxième étape dans la catégorie supérieure, à savoir la catégorie NT (I+1a).

Les effectifs de l'*Alouette des champs* sont en déclin. Son aire a aussi nettement régressé depuis 1993-1996, et ses territoires sont de plus en plus fragmentés. En dessous de 1500 m (où vit la majeure partie de la population), le déclin est de 30 % (critère A2ac). Compte tenu de ce net recul, de la fragmentation croissante et des perspectives incertaines, l'espèce est classée dans la catégorie VU lors de la première étape. En l'absence d'indications fondées montrant qu'il s'agit d'un puits démographique, la catégorie VU est maintenue en deuxième étape (I+1b).

La densité des effectifs du *Merle à plastron* a diminué depuis 1993-1996, principalement dans le Jura et les Préalpes. Depuis 2007, la diminution des effectifs connaît toutefois majoritairement une phase de fortes fluctuations. Vu le faible recul, le Merle à plastron est classé dans la catégorie NT lors de la première étape (critère A2a). L'espèce n'est pas menacée en Europe, mais la sous-espèce *alpestris* doit être considérée comme menacée à cause de la forte diminution de ses effectifs. La catégorie NT est donc maintenue en deuxième étape (I+1b).

A4 Remerciements

Les éditeurs et auteurs tiennent à remercier en premier lieu tous les collaborateurs bénévoles de la Station ornithologique suisse de Sempach. Sans leur travail inlassable sur des dizaines d'années, les données nécessaires à la liste rouge n'auraient pas pu être rassemblées. Les auteurs ont aussi pu profiter des vastes connaissances des collaborateurices et collaborateurs de la Station ornithologique suisse de Sempach, en particulier Claudia Müller et Bernard Volet. Les remerciements des auteurs vont également aux personnes suivantes pour leurs commentaires lors du classement provisoire ou pour leurs informations sur différentes espèces : Christophe Sahli (Association de la Grande Cariçaie), Raffael Ayé, Werner Müller et Martin Schuck (BirdLife Suisse), Valère Martin (Nos Oiseaux), Mathias Ritschard et Martin Weggler (Orniplan), Simon Birrer, Roman Graf, Lukas Jenni, Stephanie Michler, Matthias Kestenholz, Jean-Nicolas Pradervand, Emmanuel Revaz, Michael Schaad et Stefan Werner (Station ornithologique) ainsi que Arnaud Barras, Pierre-Alain Ravussin et Jean-Luc Zollinger.

Bibliographie

- BirdLife International 2015: European Red List of birds. Office des publications officielles des Communautés européennes, Luxembourg.
- BirdLife International 2017: European birds of conservation concern: populations, trends and national responsibilities. BirdLife International, Cambridge.
- Bruderer B., Luder R. 1983 : La « Liste rouge », instrument de la protection des oiseaux. Première révision de la « Liste rouge des espèces d'oiseaux nicheurs menacées et rares en Suisse ». Nos Oiseaux 37 : 129 à 136.
- Bruderer B., Thönen W. 1977 : Liste rouge des espèces d'oiseaux menacées et rares en Suisse. Ed. par le Comité suisse pour la protection des oiseaux. Nos Oiseaux supplément).
- Bubb P.J., Butchart S.H.M., Collen B., Dublin H., Kapos V., Pollock C., Stuart S.N., Vié J.-C. 2009 : IUCN Red List Index – guidance for National and Regional Use. Union Internationale pour la Conservation de la Nature UICN, Gland.
- Bureau de coordination MBD 2014 : Rapport méthodologique du MBD. Description des méthodes et indicateurs. Connaissance de l'environnement n° 1410. Office fédéral de l'environnement, Berne.
- Butchart S.H.M., Akçakaya H.R., Chanson J., Baillie J.E.M., Collen B., Quader S., Turner W.R., Amin R., Stuart S.N., Hilton-Taylor C. 2007: Improvements to the Red List Index. PLoS ONE 2 : e140.
- Comité des normes et des pétitions de l'UICN 2019 : Lignes directrices pour l'utilisation des Catégories et Critères de la Liste rouge de l'UICN. Version 14. Élaborées par le Comité des normes et des pétitions. Union Internationale pour la Conservation de la Nature UICN, Gland et Cambridge.
- Dvorak M., Landmann A., Teufelbauer N., Wichmann G., Berg H.-M., Probst R. 2017 : Erhaltungszustand und Gefährdungssituation der Brutvögel Österreichs : Rote Liste (5. Fassung) und Liste für den Vogelschutz prioritärer Arten (1. Fassung). Egretta 55 : 6 à 42.
- Grüneberg C., Bauer H.-G., Haupt H., Hüppop O., Ryslavy T., Südbeck P. 2015 : Rote Liste der Brutvögel Deutschlands, 5. Fassung, 30 novembre 2015. Ber. Vogelschutz 52 : 19 à 67.
- Gustin M., Nardelli R., Bricchetti P., Battistoni A., Rondinini C., Teofili C. 2019 : Lista Rossa IUCN degli uccelli nidificanti in Italia 2019. Comitato Italiano IUCN e Ministero dell'Ambiente e della Tutela del Territorio e del Mare, Roma.
- Imesch N., Stadler B., Bolliger M., Schneider O. 2015 : Biodiversité en forêt : objectifs et mesures. Aide à l'exécution pour la conservation de la diversité biologique dans la forêt suisse. L'environnement pratique n° 1503. Office fédéral de l'environnement OFEV, Berne.
- InfoSpecies 2021 : Les Liste rouges de l'UICN – Explications relatives aux listes rouges de Suisse. Office fédéral de l'environnement OFEV, Berne.
- Keller V., Ayé R., Müller W., Spaar R., Zbinden N. 2010b : Die prioritären Vogelarten der Schweiz : Revision 2010. Ornithol. Beob. 107 : 265 à 285.
- Keller V., Gerber A., Schmid H., Volet B., Zbinden N. 2010a : Liste rouge Oiseaux nicheurs. Espèces menacées en Suisse, état 2010. L'environnement pratique n° 1019. Office fédéral de l'environnement, Berne, et Station ornithologique suisse, Sempach.

-
- Keller V., Zbinden N., Schmid H., Volet B. 2001 : Liste Rouge des oiseaux nicheurs menacés de Suisse. OFEFP – Série: L'environnement pratique. Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage, Berne, et Station ornithologique suisse, Sempach.
- Knaus P., Antoniazza S., Keller V., Sattler T., Schmid H., Strebel, N. 2021 : Rote Liste 2021 der Brutvögel: Grundlagen, Hintergründe der Einstufungen und Dokumentation der Arten. Schweizerische Vogelwarte, Sempach.
- Knaus P., Antoniazza S., Wechsler S., Guélat J., Kéry M., Strebel N., Sattler T. 2018 : Atlas des oiseaux nicheurs de Suisse 2013-2016. Distribution et évolution des effectifs des oiseaux en Suisse et au Liechtenstein. Station ornithologique suisse, Sempach.
- Knaus P., Ayé R., Schuck M., Spaar R., en prép. : Die prioritären Vogelarten der Schweiz: Revision 2021. Ornithol. Beob.
- Knaus P., Sattler T., Schmid H., Strebel N., Volet B. 2020a : État de l'avifaune en Suisse: rapport 2020. Station ornithologique suisse, Sempach.
- Knaus P., Schmid H., Strebel N., Sattler T. 2020b : État de l'avifaune en Suisse 2020 online. URL : www.vogelwarte.ch/etat. Station ornithologique suisse, Sempach.
- Maumary L., Vallotton L., Knaus P. 2007 : Les oiseaux de Suisse. Station ornithologique suisse, Sempach, et Nos Oiseaux, Montmollin.
- Miller R.M., Rodríguez J.P., Aniskowicz-Fowler T., Bambaradeniya C., Boles R., Eaton M.A., Gärdenfors U., Keller V., Molur S., Walker S., Pollock C. 2006 : Extinction Risk and Conservation Priorities. Science 313 : 441.
- OFEV 2011 : Liste des espèces prioritaires au niveau national. Espèces prioritaires pour la conservation au niveau national, état 2010. L'environnement pratique n° 1103. Office fédéral de l'environnement, Berne.
- OFEV 2019 : Liste des espèces et des milieux prioritaires au niveau national. Espèces et milieux prioritaires pour la conservation en Suisse. L'environnement pratique n° 1709. Office fédéral de l'environnement, Berne.
- OFEV 2020 : Monitoring et suivi des effets dans le domaine de la biodiversité. Vue d'ensemble des programmes nationaux et de leurs recoupements avec les programmes cantonaux. Connaissance de l'environnement n 2005. Office fédéral de l'environnement, Berne.
- Schmid H., Burkhardt M., Keller V., Knaus P., Volet B., Zbinden N. 2001 : Die Entwicklung der Vogelwelt in der Schweiz / L'évolution de l'avifaune en Suisse. Avifauna Report Sempach 1, Annex / annexe. Schweizerische Vogelwarte / Station ornithologique suisse, Sempach.
- Schmid H., Zbinden N., Keller V. 2004 : Überwachung der Bestandsentwicklung häufiger Brutvögel in der Schweiz / Surveillance de l'évolution des effectifs des oiseaux nicheurs répandus en Suisse. Schweizerische Vogelwarte / Station ornithologique suisse, Sempach.
- Strebel N., Kéry M., Sattler T., en prép. : Estimating species distribution and population trends from multiple data sources in an integrated binomial mixture model.
- Strebel N., Schmid H., Kéry M., Sattler T., Knaus P. 2019 : How many birds breed in Switzerland ? An overview of the methods applied for estimating population sizes. Bird Study 66 : 531 à 542.
- UICN 2012 : Lignes directrices pour l'application des critères de la liste rouge de l'UICN aux niveaux régional et national. Version 4.0. Union Internationale pour la Conservation de la Nature UICN, Gland et Cambridge.
- UICN France, MNHN, LPO, SEOF, ONCFS 2016 : La Liste rouge des espèces menacées en France. Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. UICN France et Muséum national d'Histoire naturelle, Paris.

Volet B. 2016 : Liste der Vogelarten der Schweiz / Liste des oiseaux de la Suisse / Elenco degli uccelli della Svizzera / Checklist of the birds of Switzerland. Ornithol. Beob. 113 : 205 à 234.

Willi G. 2019 : Brutvogelatlas des Fürstentums Liechtenstein. Naturkundliche Forschung im Fürstentum Liechtenstein, Bd. 31. Amtlicher Lehrmittelverlag, Vaduz.

Zbinden N, Glutz von Blotzheim U.N., Schmid H., Schifferli L. 1994 : Liste des oiseaux nicheurs de Suisse avec le degré de menace dans les différentes régions. In : P. Duelli (édit.) Listes rouges des espèces animales menacées de Suisse. Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage OFEFP, Berne. Pp. 24 à 30.

Répertoire des figures

Figure 1

Répartition des espèces par catégorie de menace 11

Figure 2

Degré de menace par milieu naturel 13

Figure 3

Degré de menace selon le type de comportement migratoire 14

Figure 4

Répartition par type de comportement migratoire et milieu naturel 14

Figure 5

Comparaison des catégories de menace dans les listes rouges 2001, 2010 et 2021 27

Figure 6

Indice Liste rouge de l'UICN : tendance générale de menace des oiseaux nicheurs en Suisse 29

Figure 7

Pourcentage cumulé des espèces dont la catégorie a été modifiée entre les listes rouges 2001 et 2010 et entre celles de 2010 et 2021 30

Figure 8

Changements de catégorie entre 2010 et 2021 34

Figure 9

Degré de menace des oiseaux nicheurs en Europe 37

Figure 10

Indice Liste rouge de l'UICN pour les oiseaux nicheurs en Europe 38

Répertoire des tableaux

Tableau 1

Nombre d'espèces par catégorie de menace 10

Tableau 2

Liste des espèces d'oiseaux nicheurs évaluées et catégories de menace 16

Tableau 3

Nombre d'espèces ayant changé de catégorie en 2021 par rapport à 2010 et à 2001 28

Tableau 4

Espèces qui ont changé de catégorie par rapport à la liste rouge 2010 32

Tableau 5

Répartition des espèces par catégorie de menace en Europe 36

Tableau 6

Statuts selon la Liste des oiseaux de Suisse 42

Tableau 7

Espèces non évaluées : espèces nicheuses accidentelles (statut nicheur 3) 43

Tableau 8

Espèces non évaluées : leurs effectifs nicheurs sont (au moins partiellement) issus d'oiseaux échappés de captivité (catégories AC ou C) 43